



Assemblée générale

Soixante-dixième session

78^e séance plénière

Mercredi 16 décembre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

En l'absence du Président, M. Abdrakhmanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Rapport du Secrétaire général (A/70/63)

Projet de résolution (A/70/L.33)

M. Barriga (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du présent examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Liechtenstein est globalement satisfait du projet de document final que nous nous apprêtons à adopter. Nous tenons à remercier chaleureusement les cofacilitateurs de la compétence avec laquelle ils ont dirigé le processus de négociation. Nous appuyons sans réserve la vision définie au Sommet mondial sur la société de l'information, qui consiste à bâtir une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont désormais accessibles et

d'un prix abordable. En conséquence, le nombre de leurs utilisateurs a considérablement augmenté. Cette tendance va se poursuivre. L'accès aux TIC recèle d'immenses avantages et leur utilisation dans de nombreux aspects de la vie quotidienne s'est rapidement généralisée. Mais cela signifie également qu'être exclu de l'accès aux TIC s'accompagne de désavantages importants. Le manque d'accès aux TIC dont souffrent les plus pauvres dans les pays développés comme en développement, l'inégalité d'accès entre les hommes et les femmes et le fossé numérique qui sépare les générations constituent des défis manifestes. Nos actions pour promouvoir l'utilisation des TIC doivent donc s'accompagner d'efforts particuliers visant à combler toutes les fractures numériques.

Les TIC jouent également un rôle déterminant dans le développement durable. Par conséquent, nous avons tout à gagner à faire en sorte que nos discussions sur le sujet soient alignées sur le cadre fourni par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Surtout, nous devons veiller à ce que le processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 accorde à cette question toute l'attention qu'elle mérite.

Nous sommes d'ores et déjà une société de l'information, avec tout ce que cela comporte d'effets positifs mais également de risques et de répercussions potentiellement négatives. Les points suivants revêtent une importance particulière, selon nous.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-43212(F)



Document adapté

Merci de recycler



Premièrement, les TIC modifient la façon dont les individus et les communautés interagissent, consomment et occupent leur temps. Cela a des répercussions sanitaires et sociales nouvelles voire, parfois, inattendues. Les enfants et les adolescents sont particulièrement concernés par l'utilisation excessive des TIC et sont les cibles privilégiées du harcèlement en ligne. En outre, les nouvelles possibilités que font naître les TIC font fréquemment l'objet d'une utilisation abusive à des fins criminelles, comme la fraude, l'espionnage ou le recrutement de terroristes.

Deuxièmement, les échanges privés aussi bien que publics se font de plus en plus en ligne. Si cette situation donne naissance à une société mondiale connectée, elle accroît également le risque d'atteintes à la vie privée, puisque les gouvernements et les sociétés privées peuvent facilement avoir accès à des quantités massives de données personnelles.

Si nous sommes d'accord pour dire que la protection des droits de l'homme doit être garantie à la fois en ligne et hors ligne, l'application pratique de ce principe reste un grand défi. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de trouver un équilibre entre la liberté d'expression et la nécessité de lutter contre l'incitation à la haine, ou entre le droit au respect de la vie privée et la lutte contre les crimes violents, y compris le terrorisme. Face à tous ces défis, nous devons rester fidèles à l'esprit du droit international des droits de l'homme et, en cas de doute, il nous faut toujours privilégier les droits de l'homme.

En dépit de ces difficultés, nous restons confiants quant aux effets positifs de la dissémination des TIC. La réalisation de la vision du Sommet mondial sur la société de l'information sera donc essentielle à la mise en œuvre du Programme 2030.

Mme Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : En 2003 et en 2005, nous nous sommes réunis à Genève et à Tunis, respectivement, pour élaborer la vision d'une société de l'information à dimension humaine, ouverte à tous et axée sur le développement. Cette vision, résumée dans le document final du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), conserve toute sa pertinence aujourd'hui. Il y a 10 ans, 16 % seulement de la population mondiale avait accès à Internet. Aujourd'hui, plus de 40 % de la planète est en ligne. Pour beaucoup d'entre nous, Internet fait partie intégrante de notre vie. Nous utilisons les médias sociaux pour garder le contact, et les applications des technologies de l'information et des communications (TIC) pour accéder

à l'information, aux divertissements, ainsi qu'aux services bancaires et publics. Mais il faut faire plus. Selon l'Union internationale des télécommunications, quelque 4 milliards de personnes n'avaient toujours pas accès à Internet à la fin de 2014. Il nous faut intensifier nos efforts pour connecter ceux qui ne le sont pas encore.

Singapour est une société fortement connectée, puisque 87 % des ménages ont accès au haut débit et 9 ménages sur 10 ont un smartphone. En 2014, Singapour s'est classée au deuxième rang de l'indice de préparation aux réseaux du Forum économique mondial, qui mesure la capacité à tirer parti des TIC pour promouvoir la croissance économique et le bien-être. Mais il reste encore des personnes au sein de notre société qui ne sont pas en mesure de suivre les progrès réalisés ou d'en profiter pleinement. Par exemple, nous avons un grand nombre de personnes âgées qui n'ont pas accès à Internet. Il y a aussi des familles qui n'ont pas les moyens de s'abonner à la téléphonie mobile ou au haut débit, ainsi que des personnes handicapées qui se heurtent à toute une série de problèmes d'une complexité sans égale en matière d'accès à Internet. Dans cet esprit, Singapour a mis en place des programmes visant à aider les personnes vulnérables à rester numériquement connectées. J'en mentionnerai quelques-uns.

Notre initiative *Silver Infocomm* encourage les personnes âgées à adopter les TIC avec l'aide de membres de leur famille ou d'amis qui peuvent leur servir de guide. Par exemple, nous encourageons les petits-enfants à aider leurs grands-parents à utiliser les médias sociaux, tels que YouTube, et à effectuer des achats en ligne. Pour les familles ayant des difficultés financières, le programme d'accès à domicile fournit aux ménages qui remplissent les conditions requises des services de téléphonie et un accès au haut débit pour moins de 5 dollars par mois. Cette offre groupée comprend une connectivité Internet par fibres optiques et un appareil informatique de base, tel qu'une tablette. En ce qui concerne les personnes handicapées, le Gouvernement singapourien s'est associé à d'autres parties prenantes pour faire mieux connaître les avantages de la technologie de l'information et des technologies d'assistance aux personnes handicapées, aux personnes qui s'occupent d'elles et aux professionnels du secteur. Les personnes handicapées peuvent emprunter ces technologies pour les tester avant de les acheter.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots sur l'initiative de nation intelligente (*smart nation*) mise en œuvre par Singapour. Lancée le 24 novembre 2014 par

notre Premier Ministre, M. Lee Hsien Loong, cette initiative a pour vision un pays où les gens mènent une vie digne et épanouie grâce aux technologies, qui offrent des possibilités stimulantes pour tous. Alors que nous aspirons à être l'un des premiers pays au monde dans ce domaine, nous nous employons à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Nous invitons nos partenaires locaux à travailler avec nous pour élaborer des politiques qui permettent d'améliorer les perspectives à long terme de Singapour et d'y rendre la vie plus confortable et plus agréable pour tous. La plate-forme de la nation intelligente est l'infrastructure de base, qui s'appuie sur le réseau national à large bande de nouvelle génération, un réseau hétérogène d'analyse de données de recensement, de mégadonnées et autres données. Elle permet à l'industrie de collaborer à des initiatives intersectorielles dans les domaines des soins de santé, des transports et de la sécurité. Elle aide, en outre, les citoyens à trouver des informations et à les utiliser pour prendre des décisions plus éclairées qui ont des conséquences positives sur leur vie.

Singapour travaille également en étroite collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour faire progresser la cause du SMSI dans notre région. Pas plus tard que le mois dernier, les ministres des TIC de l'ASEAN se sont réunis à Danang, au Viet Nam, pour approuver le plan directeur de l'ASEAN pour la promotion des TIC à l'horizon 2020. Ce plan directeur orientera la coopération en matière de TIC au sein de l'ASEAN au cours des cinq prochaines années en vue d'établir une économie numérique qui soit sûre, durable et porteuse de transformation, et une communauté de l'ASEAN innovante, ouverte et intégrée. Il s'articule autour de huit axes stratégiques, qui sont étroitement liés aux grandes orientations du SMSI.

Au cours des 10 dernières années, le Sommet a été une plate-forme efficace qui a permis une approche multipartite de la réduction de la fracture numérique et du déploiement des TIC au service du développement. Avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), il reste beaucoup à faire pour mettre les avantages des TIC au service des objectifs de développement durable. Si les gouvernements ont un rôle singulier à jouer dans la gouvernance d'Internet, nous appuyons l'idée que celle-ci doit être ouverte et réactive pour être pleinement efficace. Les gouvernements, les entreprises, la société civile et d'autres parties prenantes doivent œuvrer de concert pour le bien de tous. Sur cette note, Singapour

est favorable à la prorogation du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet, car il s'agit d'une plate-forme efficace permettant d'examiner un large éventail de questions relatives à Internet, y compris sa gouvernance.

En conclusion, si les avantages de la société de l'information sont bien réels, les défis qui restent à relever demanderont d'importants efforts de coopération de la part de tous les acteurs concernés. Singapour est attachée à la prorogation du Sommet en tant que processus axé sur le développement et la réduction du fossé numérique. Nous attendons avec intérêt de collaborer étroitement avec toutes les parties prenantes afin de promouvoir le développement des TIC, et ce, en vue d'améliorer les conditions de vie et de créer davantage de possibilités pour tous.

M^{me} Frankinet (Belgique) : La Belgique souhaite tout d'abord remercier les cofacilitateurs, l'Ambassadrice Lana Zaki Nusseibeh et l'Ambassadeur Jānis Mažeikis, et les féliciter pour les négociations qu'ils ont brillamment menées dans un esprit d'ouverture, de transparence et de dialogue.

Dix ans après Tunis, la fracture numérique demeure un défi majeur. Elle se situe notamment à l'intérieur même des pays, entre les pays et entre les hommes et les femmes. Aujourd'hui, nous nous engageons fermement à poursuivre nos efforts afin de réduire cette fracture, tout en gardant à l'esprit que les technologies de l'information et des communications (TIC) ne sont jamais une fin en soi, mais un instrument qui donne aux citoyens les capacités dont ils ont besoin pour agir et pour créer leur propre destin, qui encourage la croissance économique et qui renforce les droits de l'homme.

Le renforcement de la fracture numérique sur un axe Nord-Sud est inacceptable pour la Belgique, au regard du rôle de catalyseur que les technologies de l'information peuvent jouer dans le développement humain. Si nos relations de coopération avec les pays en développement n'en tiennent pas compte, notre appui risque d'accroître la fracture numérique. La Belgique mobilise donc sa coopération au développement pour tirer parti des technologies de l'information pour le développement international. Nous encourageons fortement la créativité numérique dans les interventions classiques. Nous soutenons des efforts spécifiques pour renforcer les compétences, les réglementations et les institutions de nos pays partenaires pour qu'ils puissent, comme nous, récolter les fruits de la société de l'information. La Belgique joue aussi un rôle actif

au sein de l'Union européenne, et l'a d'ailleurs invitée à renforcer son expertise dans le domaine de la digitalisation pour le développement.

La Belgique salue le fait que des synergies entre le processus du Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme 2030 (résolution 70/1) soient explicitement reconnues. Les opportunités qu'offrent les technologies de l'information et des communications pour réaliser les objectifs du développement durables sont bien connues, mais elles ne peuvent être concrétisées sans les compétences nécessaires, sans des cadres réglementaires propices et des institutions responsables. Ces éléments clés devraient être à la base de nos efforts si nous voulons encourager les écosystèmes numériques locaux et le développement durable.

Le secteur privé a aussi un rôle fondamental à jouer pour assurer que les avantages du numérique soient accessibles à tous. Les gouvernements et le secteur privé devront collaborer ensemble afin d'assurer une connectivité ouverte et sécurisée à des prix abordables.

Concernant les droits de l'homme, les technologies de l'information se sont avérées être un excellent catalyseur de libertés, mais également un outil puissant pour réduire ces libertés. Tel est le cas lorsque ces technologies sont utilisées à des fins de censure en ligne ou de surveillance de masse. La Belgique affirme très clairement que ces pratiques ne sont pas acceptables, ni dans les pays développés, ni dans les pays en développement.

Enfin, pour ce qui concerne la gouvernance d'Internet, aucun acteur – qu'il s'agisse de gouvernements, d'entreprises, de la société civile ou d'experts techniques – ne peut réellement atteindre ses objectifs en restant isolé. C'est pourquoi la Belgique soutient fortement le modèle multipartite, qui a démontré sa capacité à garantir que les intérêts généraux prévalent sur les intérêts nationaux spécifiques. La Belgique reconnaît la nécessité de renforcer la participation des pays en développement à ce modèle. Ceci est crucial pour répondre aux principaux défis auxquels nous devons faire face, y compris la protection de la vie privée et la sécurité dans notre monde actuel, caractérisé par l'« Internet des choses » et les « Big data ».

Il y a 10 ans, lorsque le Sommet mondial sur la société de l'information s'est réuni pour la première fois, personne n'aurait pu prédire la vitesse à laquelle les technologies de l'information se sont développées ni

leur impact sur nos sociétés actuelles. Certes, il reste des défis, et certaines divisions persistent. Mais la Belgique est plus que jamais persuadée que la vision du Sommet mondial sur la société de l'information est porteuse d'opportunités. À nous de les saisir!

M. Rigby (Canada) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement canadien est heureux de participer à l'examen, par l'Assemblée générale des Nations Unies, des progrès réalisés depuis la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Nous tenons à remercier les Représentants permanents de la Lettonie et des Émirats arabes unis d'avoir accepté de diriger ces importantes discussions.

Il y a 10 ans de cela, nous avons mis en place un cadre pour exploiter le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) dans 1^e but d'offrir de meilleures perspectives à tous partout dans le monde. Depuis, nous avons fait des progrès considérables. Grâce à la rapide expansion des réseaux sans fil et à l'utilisation généralisée des téléphones mobiles, les TIC de plus en plus abordables ont eu d'importantes répercussions sur le développement économique, social et politique à l'échelle internationale.

Il est encourageant de constater que le nombre d'abonnés à la téléphonie cellulaire a dépassé la barre des sept milliards cette année. On prévoit en outre que 3,2 milliards de personnes auront accès à Internet d'ici la fin de l'année. Nous avons constaté que, dans des conditions favorables, l'accès aux TIC et leur utilisation réduisent les inégalités, transforment les soins de santé et l'éducation, stimulent la création d'emplois, permettent l'exercice des droits de la personne, renforcent le développement démocratique et alimentent la croissance économique.

Nous avons fait beaucoup de progrès dans la mise en œuvre de la vision de la SMSI grâce au ferme engagement de tous les intervenants – société civile, secteur privé, collectivité technique, universités, gouvernements et organisations internationales – de travailler en partenariat.

(l'orateur poursuit en français)

De son côté, le Gouvernement canadien a aidé les particuliers et les collectivités dans les pays en développement à tirer parti des bienfaits des technologies de l'information et des communications. Au Kenya, nous facilitons l'accès des jeunes filles à une éducation de qualité en utilisant les téléphones mobiles pour surveiller la qualité de l'apprentissage dans les

collectivités éloignées. En Afrique subsaharienne, nous aidons les femmes à accéder à l'information et aux ressources en ligne sur les pratiques agricoles, les tendances météorologiques et les maladies locales. Et partout dans les Caraïbes, en partenariat avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le Canada fait la promotion des TIC comme un fondement de la modernisation de la gestion des fonds publics auprès des ministères des finances.

Les institutions de recherche, les groupes de la société civile et le secteur privé du Canada font aussi leur part. Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada a dirigé des travaux de recherche appliquée sur les façons d'utiliser les TIC pour obtenir des résultats de développement durable. En Mongolie, au Vietnam, à Sri Lanka et dans nombre d'autres pays en développement, le CRDI a favorisé les réformes stratégiques et appuyé le renforcement des capacités afin de connecter les particuliers et les collectivités à Internet. Il appuie également un important réseau mondial de cybergardiens, qui travaillent avec des chercheurs, les défenseurs et les praticiens en matière de cybersécurité, basée dans le Sud, pour promouvoir un Internet libre, ouvert et sécurisé. Le Citizen Lab de l'Université de Toronto a lancé des travaux de recherche de pointe sur les changements qui affectent l'ouverture et la sécurité d'Internet, et qui présentent une menace pour les droits de la personne. L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet a fait participer les intervenants canadiens à l'élaboration de la politique publique visant Internet, en organisant le Forum canadien sur Internet.

(l'orateur reprend en anglais)

Notre travail collectif n'est nullement achevé. Nous devons continuer de faire des progrès soutenus en vue de combler la fracture numérique, que ce soit entre les pays ou en leur sein, entre les hommes et les femmes ou entre les filles et les garçons. Pour chaque tranche de 10 % d'augmentation de la pénétration des services Internet à large bande dans les pays en développement, le produit intérieur brut progresse de 1,38 %. Que l'on imagine seulement le coup de pouce que le fait de donner accès à Internet à davantage de filles et de femmes dans les pays en développement représenterait pour l'économie mondiale. Cette année, nous avons établi dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) l'objectif ambitieux d'éradiquer la pauvreté et d'améliorer la vie et les perspectives des gens.

Alors que nous traçons la voie pour réaliser les objectifs de développement durable, nous avons une occasion incroyable d'appuyer la réalisation de ce Programme grâce à l'utilisation des nouvelles technologies. Nous ne partons pas de rien. Nous pouvons déjà mettre à profit l'expérience acquise sur plus d'une décennie.

Nous savons que de nombreux facteurs contribuent aux progrès du développement, y compris la mise en place de contextes propices à l'investissement, à la concurrence et aux partenariats public-privé; le respect des droits de la personne, de la démocratie et de la règle de droit; les stratégies nationales conçues pour intensifier l'utilisation et l'impact des TIC; 1^e renforcement de la formation et des capacités afin que les gens disposent des aptitudes et des capacités requises pour utiliser les TIC.

En traçant la voie à suivre, nous devons trouver de nouvelles façons d'utiliser les TIC pour obtenir des résultats de développement qui soient efficaces et durables. C'est pourquoi notre Ministère des affaires mondiales investira 25 millions de dollars canadiens au cours des cinq prochaines années dans des initiatives qui promeuvent la gouvernance inclusive et responsable, l'essor de la participation démocratique et une plus grande transparence des gouvernements, ainsi qu'une implication significative des citoyens grâce à des plateformes technologiques. Le CRDI du Canada contribuera près de 50 millions de dollars canadiens pour exploiter les innovations numériques qui créent des possibilités économiques inclusives et contribuent à l'expansion de la démocratie dans les pays en développement.

Les discussions de ces deux derniers jours montrent clairement que nous demeurons confrontés à certains défis alors que nous cherchons à créer une société de l'information centrée sur la population, ouverte à tous et axée sur le développement. À titre d'exemple de ces défis, mentionnons la protection des droits de la personne en ligne et le renforcement de la confiance des utilisateurs dans les TIC. D'importantes initiatives ont été lancées par des tribunes multipartites, des instances régionales et des groupes d'experts des Nations Unies afin de surmonter ces défis, et nous devons continuer de les appuyer.

Les approches multipartites visant la gouvernance d'Internet ont fait de ce dernier l'outil robuste, dynamique et omniprésent qu'il est aujourd'hui. Le Canada est heureux de constater que le Forum sur la gouvernance

d'Internet demeurera une importante tribune de renforcement des capacités où tous les intervenants peuvent se retrouver et échanger différents points de vue sur le développement d'Internet.

La collaboration des multiples partenaires sera déterminante au cours des prochaines années alors que nous chercherons à construire un avenir où les individus du monde entier pourront créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir; où les droits et libertés individuels de tous seront protégés; qui sera affranchi de la pauvreté; où les technologies en réseau continueront de générer la prospérité et de stimuler l'innovation; et où notre infrastructure des TIC sera sécurisée. Le Canada est déterminé à travailler avec tous les intervenants afin de concrétiser cette vision.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de la proche adoption du projet de document final (A/70/L.33) de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Nous sommes heureux d'avoir participé à ce processus d'examen. Nous voudrions féliciter les différentes parties prenantes pour les progrès qui ont été réalisés. Nous remercions tout particulièrement les facilitateurs, des Missions permanentes de la Lettonie et des Émirats arabes unis, d'avoir conduit les discussions qui nous ont permis d'arriver à ce stade.

La Nouvelle-Zélande est favorable à ce qu'Internet, à l'échelle mondiale, continue de permettre à tous ses utilisateurs de créer, de partager des informations et d'y accéder, où qu'ils se trouvent. C'est cette ouverture qui fait la force du cyberspace, lui permettant ainsi de jouer un rôle de catalyseur pour le développement socioéconomique.

Des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information. Le projet de document final salue l'évolution et la diffusion remarquable des technologies de l'information à l'échelle mondiale au cours des 10 dernières années. Il fait état de l'augmentation spectaculaire du nombre d'abonnements à la téléphonie mobile et aux services de connexion à large bande, ainsi que du succès des entreprises qui tirent le meilleur parti de cette connectivité accrue.

Le fossé numérique est en train d'être comblé, mais il est clair qu'il reste beaucoup à faire. La Nouvelle-Zélande est consciente que les technologies

de l'information et des communications (TIC) seront un facteur déterminant dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

La Nouvelle-Zélande a lancé sa nouvelle stratégie en matière de cybersécurité la semaine dernière. Dans le cadre de notre stratégie, nous reconnaissons que le renforcement de la confiance et une meilleure compréhension des questions liées à la cybersécurité sont un élément important pour promouvoir la croissance économique grâce à l'utilisation des TIC. Cette stratégie de cybersécurité reconnaît qu'une approche axée sur les partenariats en matière de cybersécurité et de sécurité, fondée sur le respect et la confiance mutuels, est essentielle à l'intégration d'une culture de cybersécurité. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, la Nouvelle-Zélande continuera à contribuer au renforcement des capacités des pays en développement en matière de cybersécurité, en mettant particulièrement l'accent sur la région du Pacifique. Le programme d'aide de la Nouvelle-Zélande reconnaît également qu'une meilleure connectivité peut jouer un rôle de catalyseur pour le développement économique durable.

La Nouvelle-Zélande se félicite tout particulièrement de l'accent qui a été mis, dans le projet de document relatif à l'examen du SMSI, sur l'importance des processus et des contributions multipartites. Nous nous félicitons de ce que la participation des acteurs non gouvernementaux ait été encouragée durant certaines phases du processus d'examen. Nous nous réjouissons à la perspective d'une participation accrue des acteurs non gouvernementaux à l'examen de 2025 des textes issus du SMSI.

La Nouvelle-Zélande est très satisfaite que le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet ait été prolongé de nouveau de 10 ans, sans modification, suite à cet examen. Cela permettra de renforcer davantage l'approche multipartite.

La Nouvelle-Zélande est consciente que de nombreuses questions transversales émergentes liées à la gouvernance d'Internet revêtent des dimensions à la fois techniques et ayant trait aux politiques publiques. Nous remercions les organisations existantes de leur volonté de se pencher sur ces questions, et nous sommes conscients des avantages qu'offrent la collaboration, la coopération et la coordination entre les parties prenantes pour relever ces défis.

Au cours des 10 dernières années, des efforts ont été déployés en faveur du renforcement de la coopération. En particulier, nous nous félicitons de l'appui financier et technique que les organisations non gouvernementales continuent d'apporter, ce qui a permis aux gouvernements de participer à des discussions multipartites sur les politiques publiques. Le renforcement de la coopération est un processus continu. Alors qu'Internet continue de se développer et que de nouveaux usages apparaissent, il faudra garantir un dialogue permanent pour assurer la pleine participation de tous les gouvernements dans ce domaine.

Enfin, la Nouvelle-Zélande appuie la protection et la promotion des droits de l'homme, en ligne et hors ligne. Les TIC ont permis d'améliorer l'exercice des droits de l'homme pour de nombreuses personnes, en leur permettant d'avoir accès à l'information et en leur offrant des moyens d'expression. Il faut continuer à promouvoir et à respecter le droit à la liberté d'expression, ainsi que le droit des individus de ne pas faire l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans leur vie privée.

M. Sabarullah Khan (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer ma profonde gratitude au Président de l'Assemblée générale pour avoir convoqué cette importante réunion de haut niveau.

Il y a exactement 12 ans, à Genève, le monde s'est engagé à bâtir une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement, ouvrant ainsi une ère où le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) est pleinement exploité aux fins du développement. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant historique alors que l'Assemblée générale procède à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus de cet engagement.

Nous accueillons avec satisfaction le projet de document final (A/70/L.33) de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui est le fruit d'un processus de négociations intergouvernementales intenses. Ma délégation tient à remercier publiquement les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie d'avoir facilité conjointement le processus intergouvernemental.

Il n'est guère besoin de souligner l'importance des TIC en tant que leviers essentiels du développement socioéconomique, et surtout en tant qu'élément clef du développement durable. L'accès universel à Internet peut permettre de réaliser des progrès remarquables sur le plan socioéconomique, et il est largement admis qu'Internet a des effets très positifs en termes de création d'emplois et de richesses.

Nous notons avec satisfaction que le nombre de personnes qui ont adopté et utilisent les TIC dans le monde entier n'a cessé d'augmenter ces dernières années, notamment au cours de la dernière décennie. La pénétration d'Internet est passée de 15 % de la population mondiale en 2005 à plus de 40 % aujourd'hui. L'accès au haut débit devient plus abordable partout dans le monde, et l'évolution rapide des TIC a éliminé les distances et accéléré le processus de développement.

Malgré ces avancées, des réalités inquiétantes perdurent. Le fossé numérique et l'écart persistant entre pays développés et en développement en matière d'accès au haut débit ne sont pas de bon augure pour le développement durable. Bien que la communauté internationale ait réussi à déployer rapidement l'accès au haut débit, il reste des milliards de personnes supplémentaires à desservir, et il est crucial de continuer d'investir dans ce secteur. Il est également impératif que les grandes orientations du SMSI créent des synergies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) puisque les TIC représentent un élément transversal de tous les objectifs de développement durable. Ces synergies doivent permettre de combler le fossé numérique sous toutes ses formes.

Dans une large mesure, Sri Lanka a atteint plusieurs des objectifs précis fixés dans les textes issus du SMSI, puisque la connectivité étant étendue et abordable dans tout le pays. Grâce à la mise en œuvre d'une politique nationale s'appuyant sur les grandes orientations du SMSI, à Sri Lanka, l'aptitude à se servir des outils informatiques est passée de 3 % seulement de la population en 2005 à près de 50 % en 2014. Notre politique nationale en matière de haut débit a également permis de réduire le fossé numérique et de mettre les TIC au service du développement. Des connexions Internet sans fil gratuites seront disponibles dans tout le pays d'ici à mars 2016 grâce au projet Loon de Google, ce qui assurera un accès universel à Internet sur l'ensemble du territoire. Notre pays est pluriethnique et multilingue, et nous accordons donc une grande importance aux

initiatives Internet multilingues et menons une politique de promotion du multilinguisme. C'est pourquoi nous avons instauré les conditions techniques nécessaires pour faciliter l'utilisation des langues locales sur Internet.

Sri Lanka considère que le rôle croissant du cyberspace et l'importance des initiatives de renforcement de la sécurité sont particulièrement importants pour l'avenir de la société de l'information. À cet égard, nous avons adopté des mesures législatives de grande portée pour lutter contre la cybercriminalité, y compris la violence sexuelle, la pédopornographie et les discours haineux. Sri Lanka est un État partie à la Convention sur la cybercriminalité adoptée à Budapest. La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} septembre dans notre pays.

La société sri-lankaise est formée de personnes d'origine ethnique, de religion et de culture diverses et qui coexistent depuis des milliers d'années et Sri Lanka, qui vient de sortir d'un conflit prolongé, est parfaitement consciente du danger posé par l'utilisation néfaste d'Internet. Notre pays s'efforce de consolider la paix après un conflit et nous savons donc que nous devons prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir la tolérance sur Internet, et qu'un changement d'attitude et de comportement dans l'ensemble de la société est absolument nécessaire, en particulier parmi les jeunes.

La politique de Sri Lanka en matière d'administration en ligne et ses projets connexes ont été le moteur de la croissance rapide des services électroniques, dont profite une grande partie de la population. Les bons résultats que nous avons obtenus en investissant dans l'administration en ligne ont été reconnus par l'ONU. Il convient également de signaler que Sri Lanka a mis en place un cadre juridique relatif à l'administration et au commerce en ligne en adoptant, il y a plusieurs années, la législation nécessaire concernant les transactions commerciales en ligne, qui s'appuie sur les lois types proposées par la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Tous les progrès de ce type nous permettront d'exploiter plus facilement le potentiel des TIC pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau national.

La réunion de haut niveau d'aujourd'hui nous donne une occasion de faire le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Elle nous permet de prendre la mesure

des progrès faits jusque-là mais également des lacunes et des difficultés auxquelles nous nous heurtons dans notre recherche d'une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement. Nous devons saisir cette occasion pour nous engager de nouveau à faire de cette société vraiment universelle une réalité.

M. Al Saad (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Pour commencer, la délégation du Royaume d'Arabie saoudite remercie les représentants des Émirats arabes unis, un pays frère, et de la République de Lettonie, un pays ami, des efforts qu'ils ont déployés pour faciliter le processus intergouvernemental préparatoire de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Nous remercions également la République sud-africaine d'avoir coordonné les travaux du Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre du processus préparatoire en sa qualité de Président du Groupe à la présente session.

L'Arabie saoudite s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76).

Le Royaume d'Arabie saoudite a veillé à mettre en œuvre les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information pertinents au niveau national, en tenant compte de l'importance de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les grandes orientations définies dans le Plan d'action de Genève. Le suivi de la mise en œuvre de ces textes et objectifs montre que le Royaume d'Arabie saoudite a dépassé dans de nombreux cas les cibles fixées.

Internet s'avère un outil efficace dans tous les domaines de la vie. C'est pourquoi le Gouvernement saoudien s'est employé à garantir l'accès de tous les citoyens et résidents à des services Internet à haut débit dans toutes les zones d'habitation de l'ensemble du Royaume, y compris les zones reculées. À cet effet, le Gouvernement ne s'est pas contenté d'ouvrir le marché des communications et de faire jouer la concurrence. Il a également financé de grands projets afin de garantir l'accès à des services de communication audio et à des services Internet à haut débit de grande qualité à des prix adéquats. Grâce au développement des services électroniques proposés par le Gouvernement, le Royaume a obtenu, depuis leur lancement en 2012, plusieurs prix récompensant des projets liés au Sommet mondial sur la société de l'information dans le domaine

des communications et des services électroniques proposés par les gouvernements.

Le Royaume s'enorgueillit d'avoir participé activement aux deux premières phases du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et d'avoir contribué aux travaux du Groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet créé par le Secrétaire général. L'Arabie saoudite continue d'apporter son appui constant à la mise en œuvre des textes issus du SMSI dans le cadre de sa participation à la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social. Elle a également occupé plusieurs postes importants dans les commissions compétentes, y compris la vice-présidence de la Commission pour la région d'Asie à sa dix-septième session. Le Royaume est aussi membre du Conseil de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et préside le Groupe de travail du Conseil chargés des questions de politiques publiques internationales relatives à Internet. Nous assurons la vice-présidence du groupe de travail sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI et, à cet égard, nous avons participé au processus de préparation du SMSI et à l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet depuis leur adoption il y a 10 ans.

Le concept de responsabilité multilatérale est essentiel pour la définition de la gouvernance mondiale d'Internet comme l'indique l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. Le projet de document final (A/70/L.33) de la présente réunion de haut niveau est clair à cet égard. En outre, conformément au paragraphe 35 de l'Agenda de Tunis, parce que l'adoption de politiques publiques relatives à Internet relève du droit souverain des États et doit être fondée sur l'égalité souveraine, le Royaume d'Arabie saoudite attend avec intérêt, dans le cadre de cet examen d'ensemble, d'œuvrer à la mise en œuvre des résultats qui n'ont pas encore été menés à bien. La gouvernance internationale d'Internet, conformément aux paragraphes 29 et 31 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, n'est pas encore en place.

Par ailleurs, nous n'avons toujours pas instauré la coopération nécessaire pour permettre aux gouvernements de réaliser leurs objectifs et d'assumer une responsabilité égale dans le domaine des politiques publiques relatives à Internet, conformément aux paragraphes 68 et 69, en vue de protéger la sécurité de ce réseau et des investissements qui se chiffrent en milliards de dollars, de créer des réseaux nationaux et

de transformer toutes les transactions en transactions électroniques. Il convient de souligner que le Royaume d'Arabie saoudite appuie les efforts que déploie l'Union internationale des télécommunications (UIT) pour superviser la mise en œuvre des textes issus du Sommet en créant des groupes de travail spécialisés et en organisant des activités relatives au SMSI. Nous demeurons fermement convaincus qu'il importe que l'UIT continue de déployer des efforts pour faciliter et coordonner les activités futures relatives au SMSI.

M. Suprawoto (Indonésie) (*parle en anglais*) :
Au nom de la délégation de la République d'Indonésie, je tiens à exprimer notre appréciation au Président de l'Assemblée générale pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé cette réunion de haut niveau. Nous tenons également à remercier les cofacilitateurs de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie, de tout le travail réalisé durant le processus de consultation.

Il y a 10 ans, nous avons affirmé notre volonté d'appliquer la vision de la société de l'information. Pour réaliser un tel objectif, nous devons en premier lieu établir des bases solides au niveau national. Pour sa part, l'Indonésie a adopté des politiques et des réglementations visant à renforcer le développement des technologies de l'information et des communications (TIC) pour appuyer la mise en œuvre des cibles et des lignes d'action du SMSI, mais également pour améliorer la desserte des zones rurales et urbaines. La pénétration des téléphones mobiles en Indonésie représente 150 % de la population totale, soit environ 350 millions d'abonnements. Le nombre d'utilisateurs d'Internet est de 88,1 millions, et le nombre d'utilisateurs de l'Internet à haut débit est de 48 millions. Le taux de croissance du haut débit devrait atteindre 30 % cette année, et 70 % d'ici à 2025. Pour accélérer le développement du haut débit dans tout l'archipel, le Gouvernement a récemment mis au point un plan indonésien pour le haut débit et élaboré une feuille de route pour le commerce en ligne.

Étant donné que le rythme auquel se développe la technologie est largement supérieur à celui de l'évolution des politiques, nous devons mener une action plus efficace pour gérer les problèmes émergents liés aux TIC. L'action collective doit donc représenter notre stratégie principale. À cet égard, je souhaite mettre l'accent sur trois défis que nous devons relever en ce qui concerne les TIC.

Premièrement, j'estime que notre objectif ultime est clair : nous devons combler le fossé numérique en renforçant la capacité du monde en développement à utiliser les TIC en tant que solution et moteur de développement. Nous estimons que le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la souplesse de la réglementation en matière de propriété intellectuelle seront des facteurs clés pour réaliser cet objectif. À cet égard, le SMSI doit continuer de faciliter la participation de multiples acteurs et renforcer l'action visant à réduire le fossé entre les privilégiés et les délaissés en matière d'accès aux TIC.

Deuxièmement, l'Indonésie estime que pour promouvoir et préserver une utilisation sûre, fiable et tolérante des TIC aux fins du développement, la communauté internationale doit continuer de promouvoir l'importance de l'éthique au sein de la société de l'information, notamment en élaborant un code de la cyberéthique. Nous sommes certains que cela nous permettra de réaliser le potentiel des TIC et, dans le même temps, de transformer les problèmes liés à la mise en place d'infrastructures solides dans le domaine des TIC et à la création d'une société de l'information axée sur le développement en possibilités qui contribueront au progrès commun.

Troisièmement, la mise en œuvre du projet de document final (A/70/L.33) de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI devrait contribuer à renforcer le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), et la mise en place des moyens nécessaires à sa mise en œuvre, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. Le SMSI devra également contribuer à la réalisation du Programme Connect 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde.

Nous soulignons l'importance du cadre de gouvernance d'Internet en matière de lutte contre les problèmes émergents liés au développement des TIC. À cet égard, nous nous félicitons de la prorogation du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI). Le FGI doit renforcer sa collaboration avec toutes les parties concernées et proposer des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité du mécanisme existant de gouvernance d'Internet, notamment le processus en cours de transfert de la gestion des fonctions de l'Internet Assigned Numbers Authority à la

communauté multipartite. À cet égard, l'Indonésie reste favorable aux approches multilatérales et multipartites de la gouvernance d'Internet qui encouragent les gouvernements, les sociétés privées, la société civile et toutes les parties prenantes compétentes à participer et à contribuer aux discussions.

Par le truchement du SMSI, nous devons poursuivre notre collaboration avec toutes les parties prenantes pour progresser vers l'avènement de TIC centrées sur la population, ouvertes à tous, transparentes et égalitaires, au service de toute l'humanité. Je voudrais pour terminer souligner l'appui de l'Indonésie au renforcement et à l'enrichissement d'une société de l'information mondiale qui contribue à notre progrès, à notre sécurité et à notre prospérité à tous.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer remercier les cofacilitateurs, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie, de la manière avisée et efficace dont ils ont dirigé le processus d'examen du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et les remercier chaleureusement d'en avoir fait un indéniable succès.

Dix ans après le Sommet mondial sur la société de l'information, nous voici réunis ici, à l'ONU, pour faire le bilan de la mise en œuvre des textes issus du Sommet et pour réaffirmer notre attachement aux principes fondamentaux qu'ils avaient énoncés et qui soulignent à juste titre le rôle de catalyseur du développement que jouent les technologies de l'information et des communications (TIC), outils cruciaux pour réaliser nos objectifs de développement. Notre débat est également le reflet de notre volonté commune de bâtir une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement.

Ces 10 dernières années, les outils informatiques ont sensiblement contribué au développement socioéconomique en appuyant les projets d'investissements de petite et moyenne envergure. Cette contribution doit continuer à croître et à faire office de catalyseur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, tout en garantissant également l'intégration numérique pour tous en rendant les services à haut débit accessibles à tous et abordables. En dépit des accomplissements majeurs en matière de mise en œuvre des textes issus du SMSI, nous avons encore plusieurs défis à relever. Il nous faudra collaborer et créer des synergies, en privilégiant spécifiquement les besoins des pays en développement. Il reste beaucoup de travail à accomplir si nous voulons réduire la

fracture numérique entre les pays en développement et les pays développés et instaurer un accès équitable aux TIC, notamment en améliorant la connectivité dans les régions rurales et reculées.

L'on ne saurait trop insister sur l'importance des moyens de mise en œuvre au sens le plus large. Il est impératif de garantir des mécanismes de financement adaptés et des investissements durables dans les infrastructures et les services liés aux TIC et de veiller au renforcement des capacités et aux transferts de technologie pour les pays en développement. Il ne doit faire aucun doute que l'ampleur de la mise en œuvre dans les pays en développement dépendra de leur acquisition des moyens nécessaires, laquelle nécessite que les engagements internationaux en la matière soient honorés.

Parce que les liens entre les TIC et le développement se sont resserrés au fil des années, les premières sont également devenues la cible d'utilisations malveillantes. Nous devrions par conséquent intensifier nos efforts de collaboration pour éliminer ces menaces qui pèsent sur la sécurité en déployant des mesures de cybersécurité et en luttant contre la cybercriminalité, afin de prévenir efficacement la menace croissante que représente l'utilisation des TIC par les terroristes. Il nous faut donc, en matière de cybersécurité, veiller au renforcement des capacités des pays en développement et nous assurer qu'ils bénéficient de transferts de connaissances. En outre, l'Égypte est foncièrement convaincue de la nécessité de créer un instrument international pour remédier à ces problèmes.

S'agissant de l'amélioration de la coopération, l'Égypte reste préoccupée par le fait que, si nous voulons, pour le moins, atteindre les objectifs de base que nous nous sommes fixés dans l'Agenda de Tunis, il nous faudra redoubler d'efforts pour intensifier notre coopération. Dans les années à venir, nous devons donc nous employer plus ardemment à mettre intégralement en œuvre les plans de coopération accrue. Le rôle des femmes et des jeunes dans l'édification de la société de l'information doit être accru et consolidé, l'objectif étant de stimuler leur créativité et leur esprit d'entreprise, tout en leur ouvrant des perspectives et en veillant à ce qu'ils contribuent activement à l'économie numérique. Nous devons également permettre l'intégration des personnes handicapées dans la société au sens large, afin de les aider à réaliser tout leur potentiel.

Des mesures supplémentaires doivent être prises pour mettre en valeur le rôle clef que jouent les outils

informatiques, que ce soit pour garantir la confidentialité des informations ou la protection des enfants en ligne, tout en insistant sur des dispositions visant à garantir la liberté d'expression, laquelle s'accompagne de devoirs et de responsabilités spécifiques. Nous sommes fermement convaincus que la société de l'information doit reposer sur l'identité culturelle, sur la diversité culturelle et linguistique, ainsi que sur les traditions et religions, encourager le respect de ces notions, et promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations.

L'Égypte attache une grande importance aux principes définis par le SMSI, qui réaffirment que la gestion internationale d'Internet doit être multilatérale, transparente et démocratique. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance cruciale de respecter les droits souverains des États au regard des questions de politiques publiques liées au caractère international d'Internet. Le secteur privé, dans le cadre de ses responsabilités, a joué un rôle important dans ce domaine en Égypte, tandis que le Gouvernement apportait un appui constant en veillant à la disponibilité d'un environnement porteur, parallèlement aux contributions notables de la société civile aux questions sociales et de développement.

Il convient de noter que, depuis sa création, l'Égypte participe activement au Forum sur la gouvernance d'Internet dont elle a accueilli avec succès la quatrième réunion annuelle en 2009. En 2014, nous avons présenté notre rapport d'avancement national. Nous avons également envisagé les textes issus du SMSI sous l'angle de notre stratégie 2014-2021 pour une société numérique. De la même manière, il y a deux jours à peine, le Président égyptien a donné le coup d'envoi de deux initiatives importantes dans les domaines de la conception et de l'industrie électronique et de l'éducation technologique, afin de stimuler toujours plus nos efforts nationaux pour tirer profit du potentiel que recèlent les TIC pour le développement.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Égypte n'a rien perdu de son attachement à la mise en œuvre pleine et entière des textes issus du SMSI. Nous poursuivons nos efforts à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour nous acquitter du rôle qui nous revient dans cette entreprise collective, en coopérant avec toutes les parties prenantes concernées et tous nos partenaires à tous les niveaux.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter les cofacilitateurs, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la bonne conclusion des négociations sur le projet de document final de la réunion de haut niveau

de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (A/70/L.33). Nous pensons que ce texte donne un reflet fidèle du projet défini lors du processus du SMSI et qu'il témoigne des efforts que nous avons engagés collectivement.

Aujourd'hui, nous faisons le bilan des progrès remarquables qui ont été accomplis ces 10 dernières années pour parvenir à notre objectif : bâtir une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont désormais présentes dans la quasi-totalité des régions du globe et dans toutes les dimensions de notre vie quotidienne. Elles ont métamorphosé notre manière d'interagir, de nouer des liens, de voyager et de faire des affaires. En outre – et c'est tout aussi important –, les TIC ont renforcé les droits de l'homme et se sont traduites par une plus grande liberté d'expression.

Nous avons accompli d'immenses progrès sur la voie de la connectivité universelle. Plus de 40 % de la population mondiale jouit désormais d'un accès à Internet, sous une forme ou une autre. C'est là un formidable accomplissement, et nombre d'entre nous profitent en ce moment-même de cette évolution. Mais il ne nous faut pas oublier que 60 % de la population ne bénéficie toujours pas de cette possibilité.

Le nombre de personnes qui rejoignent la révolution technologique ne cesse de croître de par le monde. Un accès plus large conduit à une plus grande connectivité et à une prospérité accrue. Aujourd'hui, de petits exploitants agricoles en Afrique utilisent la technologie du GPS sans fil pour retrouver leur bétail égaré et gérer les épidémies au sein de leurs troupeaux. Au Kenya, des familles qui n'ont pas de banques à proximité peuvent faire leurs achats au moyen de transactions sécurisées sur leur téléphone portable. Ces progrès ont été rendus possibles grâce à la coopération entre toutes les parties prenantes, au rôle crucial joué par le secteur privé, ainsi qu'à la volonté de promouvoir un environnement qui encourage l'investissement et donne libre cours à l'innovation. La question qui se pose aujourd'hui n'est plus de savoir si toutes les parties prenantes doivent collaborer, mais comment nous pouvons coopérer pour réaliser la vision d'une société centrée sur la population, ouverte et sans exclusive.

Pour ce faire, il est indispensable de réduire la fracture numérique et de connecter ceux qui ne le sont pas encore. Si nous avons assisté à de grands progrès sur ce front, le fossé persiste au sein des pays et entre eux. L'accent doit être mis en particulier sur la situation des femmes, des filles et des personnes handicapées, qui comptent parmi les personnes les plus vulnérables alors qu'elles ont dans le même temps l'accès le plus limité aux moyens de communication et aux canaux d'information. Les inégalités dans le cybermonde entravent le progrès, tout comme elles le font dans le monde réel. Tant que nous ne parviendrons pas à combler le fossé, qu'il s'agisse de l'accès ou de la qualité de l'accès, notre travail demeurera inachevé.

En septembre dernier, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Au cours des années à venir, alors que nous œuvrerons à la réalisation des buts et objectifs du Programme, les TIC auront un rôle fondamental à jouer dans le cadre de nos efforts. Les TIC peuvent susciter la croissance économique et donner naissance à de nouvelles industries. Elles donnent un nouveau visage à l'éducation en démocratisant les connaissances et en permettant la fourniture de services de santé plus efficaces et de meilleure qualité. Étant donné que les grandes orientations du programme du SMSI et les objectifs de développement durable sont étroitement liés, Israël estime que nous devrions nous attacher à tirer parti du potentiel des TIC pour promouvoir la réalisation desdits objectifs.

Israël est fermement convaincu que pour atteindre notre objectif d'une société de l'information ouverte, la gouvernance d'Internet doit rester un processus ouvert et transparent qui inclut toutes les parties prenantes. À cet égard, Israël salue le rôle vital que joue le Forum sur la gouvernance d'Internet et le professionnalisme dont il fait preuve dans la conduite de ses travaux, et se félicite donc de la prorogation de son mandat.

En l'espace de 67 ans seulement, Israël s'est transformé d'une terre de marécages et de sable en un pays de "start-up". Cet exploit a été rendu possible grâce à un esprit de créativité et à des politiques tournées vers l'avenir. Israël a fortement mis l'accent sur la collaboration entre les pouvoirs publics et les entreprises, beaucoup investi dans l'éducation, encouragé la recherche-développement et mis en place des mesures d'incitation à l'investissement. Israël sait de première main le rôle critique que les TIC peuvent jouer sur la voie du développement. Les technologies de

l'information et des communications nous ont aidés à gérer nos fermes, à accroître les rendements des cultures et à utiliser l'eau de manière plus efficace. La technologie a également transformé notre économie, ce qui a contribué à faire d'Israël la puissance de l'information et des communications qu'il est aujourd'hui.

La technologie a changé le monde tel que nous le connaissons, et Israël est fier d'avoir contribué à cette transformation. En dépit de sa taille, Israël est un centre informatique mondial et compte davantage de start-up par habitant que tout autre pays. Il affiche également l'un des taux d'utilisateurs d'Internet les plus élevés de la région. Les entreprises israéliennes de haute technologie sont à l'avant-garde de l'innovation dans des domaines tels que la nanotechnologie, les équipements médicaux, les télécommunications et les logiciels mobiles. Nous avons également mis au point des solutions de pointe à certains des défis les plus complexes du monde.

Par exemple, la clef USB, inventée par des développeurs israéliens a changé le paysage du partage et du stockage de l'information, permettant à des millions de personnes dans le monde d'échanger et de transporter facilement de grandes quantités d'informations. Waze, l'application mobile de circulation et de navigation GPS basée sur la plus grande communauté au monde, utilise l'échange d'informations en temps réel afin de rendre les déplacements en voiture plus faciles, mais aussi plus sûrs et plus durables en réduisant la longueur des trajets et la consommation de carburant et, partant, la pollution de l'air. Checkpoint, le premier fournisseur mondial de services de sécurité, est une société israélienne, qui offre des solutions de pointe dans le domaine de la sécurité et protège des millions d'utilisateurs dans le monde contre les attaques cybernétiques. Outre les innovations israéliennes, des sociétés mondiales de premier plan, telles qu'Apple, Microsoft et Intel, ont établi leurs centres de recherche-développement en Israël, mettant à profit le savoir-faire local et l'environnement favorable dont bénéficie le secteur des entreprises.

L'engagement d'Israël à utiliser le potentiel des TIC dépasse ses frontières. L'année dernière, Israël a conclu un accord avec le pôle des Pratiques mondiales pour les transports et les TIC de la Banque mondiale. L'accord met l'accent sur le partage des meilleures pratiques dans le secteur des TIC avec les décideurs des pays en développement et le personnel de la Banque mondiale, notamment grâce à des cours de formation et à une assistance technique en matière de cybersécurité.

Aujourd'hui, nous avons franchi une nouvelle étape importante sur la voie d'une société de l'information ouverte et sans exclusive. Alors que nous nous tournons vers l'avenir, engageons-nous à œuvrer de concert à la réalisation de nos objectifs communs et à exploiter tout le potentiel qu'offrent les technologies de l'information et des communications pour le bien des générations futures.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76) et par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/70/PV.77).

Je voudrais commencer par remercier les facilitateurs, la Représentante permanente des Émirats arabes unis et le Représentant permanent de la Lettonie, de leurs efforts inlassables et de la compétence avec laquelle ils ont mené les négociations préparatoires de cette réunion, qui ont permis d'aboutir à un projet de document final (A/70/L.33) d'une grande importance pour la communauté internationale.

La République argentine salue la détermination et l'engagement de la communauté internationale à mettre en place une société de l'information centrée sur la population, ouverte à tous et axée sur le développement, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au droit international, aux droits de l'homme et au multilatéralisme. L'Argentine est très attachée à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Plus précisément, mon pays estime qu'il est indispensable de combler le fossé numérique si nous voulons réaliser les objectifs de développement durable et que par conséquent, il faut mobiliser les moyens permettant d'y parvenir. Pourquoi? Parce que la personne est au cœur de la société de l'information et du savoir, laquelle peut être instaurée grâce à l'accès universel aux avantages des TIC et à leur utilisation afin d'améliorer la qualité de vie, de fournir des services et de les transformer en vue de stimuler la compétitivité, l'égalité des chances et l'intégration sociale.

Conformément à ce qui précède, l'Argentine se félicite que le projet de document mentionne la fracture numérique entre hommes et femmes et l'importance de combler ce fossé. Mon pays tient à souligner qu'il est

nécessaire que toutes les organisations de gouvernance d'Internet tiennent dûment compte de l'équilibre entre les sexes dans leurs propres structures, en particulier aux postes à responsabilité. En outre, étant entendu que les TIC permettent de promouvoir l'égalité entre les personnes, les pays doivent encourager la mise en place de pratiques juridiques, politiques et réglementaires qui garantissent la disponibilité et l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées, les personnes ayant des besoins particuliers, ainsi que celles qui sont vulnérables.

L'Argentine estime que l'utilisation des TIC est essentielle, car elles peuvent être un catalyseur pour l'utilisation efficace de l'énergie et la construction de villes intelligentes en tirant parti des avantages de certaines technologies comme l'Internet des objets. À cet égard, l'éducation et le renforcement des capacités sont d'une importance vitale pour que les TIC et leurs services connexes soient correctement utilisés et mis à profit. Pour ce faire, il faut redoubler d'efforts afin de garantir un accès aussi large que possible aux services, produits, contenus et terminaux informatiques en favorisant l'accès à l'alphabétisation numérique, la création d'emplois décents, la promotion du cybergouvernement et tous les avantages qui découlent de l'inclusion numérique.

À cet égard, nous saluons l'inclusion dans le projet de document final de références à l'importance de la promotion et de la préservation de la diversité culturelle, identitaire et linguistique, ainsi que les contenus locaux dans l'écosystème numérique d'Internet et des services associés. Cela aidera notamment à promouvoir un accès universel et à assurer la viabilité des sociétés multilingues en renforçant le dialogue entre les cultures, en améliorant l'ouverture et la compréhension mutuelle et en favorisant la tolérance, contribuant de la sorte à la stabilité démocratique, à la paix internationale et à l'égalité des chances pour tous les peuples de la planète.

Mon pays attache la plus haute importance à toutes les questions liées à la cybersécurité, étant cependant toujours entendu que les actions menées dans ce domaine doivent l'être dans le respect du droit international et du droit des droits de l'homme. Au vu du caractère sensible de ces questions, nous voudrions souligner la pertinence du droit à la liberté d'expression et d'opinion et du droit à la vie privée, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Par ailleurs, s'agissant de la cybersécurité, nous ne pouvons pas continuer à croire que les accords de coopération technique bilatérale, en eux-mêmes, conduiront à l'élimination de la criminalité en ligne. C'est pourquoi nous pensons qu'il importe de promouvoir des mécanismes de coopération entre tous les pays, seul moyen de régler efficacement les problèmes de sécurité dans le cyberspace.

Pour ce qui est de la gouvernance d'Internet, nous pensons que les gouvernements ont un rôle déterminant à jouer et qu'il importe que toutes les structures de l'écosystème d'Internet et de sa gouvernance, aussi bien maintenant qu'à l'avenir, respectent et reflètent une participation équilibrée de tous les acteurs, conformément à leurs rôles respectifs. À cet égard, l'Argentine se félicite de la détermination de toutes les parties intéressées – gouvernements, secteur privé, société civile et organisations internationales – à unir leurs forces et à œuvrer de concert dans nombre d'enceintes internationales et intergouvernementales en vue de parvenir à des résultats concrets sur la question de la gouvernance. En outre, nous nous félicitons de la prorogation du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet pour dix années supplémentaires. Nous rappelons que la participation active de l'Argentine au Forum sur la gouvernance d'Internet remonte à 2006, et que mon pays était parmi les premiers à appuyer sa création lors de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui a eu lieu à Tunis en 2005.

En conclusion, je tiens à me féliciter de l'accord conclu après plusieurs mois de négociations visant à préparer un projet de document final de la réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. Le projet de document final nous permettra de faire fond sur les progrès enregistrés depuis 2005 en vue de la création d'une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, la République-Unie de Tanzanie s'associe à la déclaration faite par le Ministre des télécommunications et des services postaux de la République d'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76). Nous souhaitons nous aussi nous féliciter de la convocation de la réunion d'aujourd'hui sur l'examen de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de

l'information (SMSI). Nous remercions et félicitons les cofacilitateurs des négociations intergouvernementales de leurs efforts inlassables et de l'excellent leadership dont ils ont fait montre, qui ont permis qu'un consensus productif se dégage sur le projet de document final (A/70/L.33). Nous remercions également les délégations de leur participation constructive au processus, et les parties prenantes non gouvernementales de leur contribution.

Ces dix dernières années ont vu un essor considérable de la connectivité et de l'accès aux technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi que de l'innovation en la matière. Cette évolution a créé un cadre favorable à l'élimination de la pauvreté et au règlement des problèmes chroniques de développement. Malgré cette croissance, d'énormes écarts demeurent entre les pays développés et les pays en développement, entre les zones urbaines et les zones rurales, et entre les hommes et les femmes. Il est impératif donc que nous mettions tout en œuvre pour aplanir ces inégalités persistantes. Cela peut se faire en créant un environnement porteur et en renforçant la coopération multipartite, notamment la coopération bilatérale. Nous devons aussi tirer pleinement parti des mécanismes et des initiatives d'examen et de financement des politiques, comme les fonds de service universel et autres partenariats entre les secteurs public et privé.

La plupart des pays en développement, comme le mien, bénéficieront grandement des mécanismes de facilitation des technologies. Nous connaissons leur immense potentiel de renforcement des TIC au service du développement dans nos pays. C'est à cet égard que nous appelons aussi au plein alignement du processus du SMSI et du Programme d'action d'Addis-Abeba, en particulier du mécanisme de facilitation des technologies. La Tanzanie attache une grande importance au développement des TIC. Nous nous employons inlassablement, en collaboration avec les partenaires locaux et étrangers, à répondre aux besoins en TIC de nos populations. Étant donné l'importance de l'infrastructure, mon gouvernement a mis en place une dorsale à large bande nationale des TIC – un projet mis en œuvre en cinq phases. Avec l'achèvement de la deuxième phase, la dorsale à fibre optique couvre maintenant 7650 kilomètres au total, atteignant tous les districts administratifs de notre pays.

Nos efforts visant à promouvoir le développement des TIC ont permis un accroissement substantiel de

l'accessibilité aux services de téléphonie mobile et à large bande. Résultat, il y a actuellement 34 millions d'abonnés à la téléphonie mobile et 11 millions d'utilisateurs d'Internet. Dans notre cas, les TIC s'appliquent à toute une série de domaines, comme le gouvernement, l'éducation, la santé, l'agriculture, les banques, l'emploi, le commerce, le tourisme, les services postaux et les transports, entre autres. En outre, depuis juin, la contribution du secteur des TIC à notre produit intérieur brut a atteint 3,9%. Par conséquent, pour nous, il n'y a aucun doute que les TIC ont eu un impact considérable sur nos populations et sur leurs moyens de subsistance. Elles ont autonomisé des milliers d'hommes et de femmes grâce aux services financiers et bancaires fournis au moyen de la téléphonie mobile. Elles ont permis à des centaines d'étudiants d'avoir un accès illimité en ligne et hors ligne au matériel pédagogique, et à de nombreux jeunes entrepreneurs et innovateurs de voir leurs rêves devenir réalité.

C'est à nous qu'il incombe donc de continuer d'œuvrer en faveur d'un accès plus élargi et plus durable, de qualité et abordable pour tous. Nous sommes conscients du fait que c'est là une chance unique d'atteindre cet objectif dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui reconnaît que les TIC sont un habilitant transversal pour accélérer les progrès en vue de la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable. C'est pourquoi il nous faut réduire le fossé numérique pour en faciliter la réalisation. Ce faisant, nous devons veiller à une utilisation sûre et sécurisée des TIC.

Nous sommes préoccupés par l'utilisation accrue des TIC à des fins nuisibles, telles que la cybercriminalité, le terrorisme, l'invasion de la vie privée, la diffusion des discours de haine, l'intolérance et des comportements inquisiteurs. Nous devons nous pencher d'urgence sur les défaillances qui existent dans ces domaines si nous voulons promouvoir la confiance du public dans les TIC, car nous sommes aussi témoins, au quotidien, de la façon dont les TIC sont en train de changer notre mode de vie, en transformant de plus en plus nos rapports les uns aux autres et la manière dont nous gérons notre temps. En conséquence, certains sont de plus en plus exposés au risque de maladies non transmissibles à cause de l'absence d'activité physique alors que d'autres deviennent moins productifs du fait de leur dépendance aux médias sociaux et à Internet ou parce qu'ils se détachent trop de la réalité, ce qui les rend moins aptes à résoudre les problèmes sociaux et communautaires.

Tous ces défis appellent des mesures collectives. Nous devons nous efforcer de promouvoir une utilisation responsable et durable des TIC aux fins du développement. Nous devons nous employer à prévenir les abus, notamment au moyen d'une réglementation efficace. Dans le même temps, nous devons mener des travaux de recherche pour déterminer l'ampleur de ce problème et proposer des solutions crédibles. Nous devons en outre nous efforcer d'inculquer à nos jeunes une culture de paix, de tolérance et de respect mutuel.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'attachement de la Tanzanie aux textes issus du processus du SMSI. Nous proclamons aussi à nouveau notre foi dans le principe de la coopération et du dialogue multipartites, que nous considérons comme un pilier durable du processus du SMSI. Nous saluons l'Union internationale des télécommunications pour les efforts qu'elle continue de déployer, notamment en matière de développement des infrastructures et de renforcement des capacités. Enfin, nous tenons à exprimer notre appui au document final de la présente réunion.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie se réjouit à la perspective de l'adoption du projet de document final de la présente réunion de haut niveau (A/70/L.33). Je voudrais également exprimer ma gratitude aux Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie pour avoir dirigé ce processus.

La Slovénie salue et appuie les objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui s'est engagé à bâtir une société de l'information ouverte à tous et centrée sur la population à l'échelle mondiale. Nous estimons qu'il est essentiel que les efforts futurs visent avant tout à édifier une société de l'information et à réduire la fracture numérique entre les différentes régions du monde, entre les États et entre les peuples. La vision du SMSI, qui place les populations au centre des efforts pour créer et consolider une société de l'information, ne peut pas être réalisée sans un Internet ouvert et neutre. La plus grande force d'Internet en tant que nouvelle technologie au service du développement réside dans son ouverture et sa neutralité. Sans un Internet ouvert et neutre, il n'y aurait pas de nouveaux moyens de communication, l'échange d'expériences et de connaissances serait limité, et parallèlement à l'essor des géants d'Internet, moins de possibilités seraient offertes aux individus. Tous ces facteurs entraveraient le développement de sociétés et d'économies numériques modernes.

Les pratiques permettant d'accéder sans frais aux données ne permettent d'avoir accès qu'à certains services et par conséquent, empêchent les utilisateurs de tirer pleinement parti du potentiel d'Internet. Internet est un facteur trop important pour le développement des sociétés pour qu'il soit réduit à un simple service, sous prétexte d'en favoriser l'accès. À l'avenir, nous devons également accorder plus d'attention aux pratiques discriminatoires du marché concernant le contenu d'Internet en vue de prévenir les comportements monopolistiques au sein de l'économie numérique. Les États doivent se doter de connaissances et d'infrastructures adéquates pour relever les nouveaux défis liés à Internet en tenant dûment compte des droits de l'homme, y compris la liberté d'expression.

Les points d'échange Internet, qui doivent être accessibles à tous les fournisseurs de services Internet, sont essentiels pour le développement et la disponibilité d'Internet. La Slovénie a mis en place des points d'échange Internet sans but lucratif, ce qui fait que tous les fournisseurs de services Internet en Slovénie peuvent échanger leur trafic gratuitement. Cela a permis d'échanger le trafic à un prix abordable au niveau national et a permis à de nouveaux fournisseurs de services Internet d'entrer sur le marché, rendant Internet plus accessible pour les utilisateurs finaux. Sur la base de ce qui a été observé dans d'autres domaines, des points d'échange Internet ouverts et accessibles peuvent être un levier important pour garantir le développement et l'accessibilité d'Internet au profit des utilisateurs finaux et des entreprises.

Nous sommes en train de mettre en place une nouvelle version 6 du protocole Internet, qui va très certainement révolutionner le développement des technologies d'Internet et ouvrir de nouvelles possibilités dans le domaine de l'économie numérique. Pour éviter une nouvelle fracture numérique et prévenir les conséquences négatives qui s'ensuivraient, les pays développés doivent promouvoir le transfert et l'échange de connaissances avec les pays en développement, en utilisant leur savoir-faire et leurs infrastructures.

En conclusion, les sociétés doivent créer les conditions propices à l'introduction et au développement de nouvelles technologies qui conviennent le mieux à leurs besoins. L'expérience montre que les sociétés ouvertes, démocratiques et axées sur le développement ont plus de succès en matière d'introduction de nouvelles technologies. Par conséquent, les conclusions découlant du processus du SMSI doivent également mentionner

le respect des droits de l'homme, qui peut être garanti notamment au moyen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) que nous avons adopté il y a quelques mois.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je voudrais féliciter l'Union internationale des télécommunications à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Je voudrais également rendre hommage aux nombreuses réalisations de l'Union, qui est l'un des plus anciens organismes du système des Nations Unies. En outre, je tiens à saluer le travail accompli par les facilitateurs, les représentants des Émirats arabes unis et de la République de Lettonie, pays frères, et à les remercier des efforts qu'ils ont consentis.

L'importance de notre réunion d'aujourd'hui réside dans le fait qu'elle coïncide avec le lancement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent un rôle clef dans la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015. La complexité et la portée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessitent que nous exploitions toutes les possibilités offertes par la révolution des TIC. La vision de la communauté internationale ne se concrétisera que si nous parvenons à combler le fossé numérique qui sépare les pays en développement et les pays développés.

En mai 2012, le Royaume de Bahreïn a lancé une nouvelle stratégie nationale d'administration en ligne à l'horizon 2016. Il s'est agi d'une étape importante dans notre processus d'administration en ligne qui a permis de renforcer le statut de notre pays dans le domaine des services électroniques au niveau mondial. Cette stratégie prévoyait la mise en œuvre de plus de 90 initiatives sur une période de quatre ans. Il s'agissait notamment d'adopter une législation qui contribue à un environnement électronique sécurisé; de mettre en place des infrastructures de pointe dans tous les organismes gouvernementaux; d'améliorer la prestation des services fournis par le Gouvernement grâce à la mise en place de guichets uniques et de nouveaux services; et de créer des plates-formes de données ouvertes pour promouvoir l'innovation et l'esprit d'initiative en vue de la création de nouvelles applications et de nouveaux services. De même, la nouvelle stratégie nationale d'administration en ligne visera à garantir, pour la prochaine génération, l'excellence des mécanismes gouvernementaux en améliorant leur efficacité, en proposant des services de

grande qualité de manière efficace, en encourageant la participation active des utilisateurs en coopération avec l'ensemble des partenaires et en instaurant une culture de l'innovation et de l'esprit d'initiative.

Il y a deux ans, le Royaume de Bahreïn a accueilli le premier forum des Nations Unies du service public au Moyen-Orient sous l'égide de S. M. Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, auquel ont participé plus de 600 personnalités, y compris des leaders d'opinion, des décideurs, des hauts fonctionnaires, des spécialistes dans le domaine de l'innovation et de la gouvernance, et des représentants d'organisations internationales et du secteur privé de plus de 80 États. Ce forum a donné la possibilité aux États, notamment les pays les moins avancés, de tirer parti des expériences pilotes en matière de renforcement des capacités liées à l'administration en ligne.

Le Royaume de Bahreïn est prêt à passer de la société de l'information, et il a d'ailleurs fait des progrès considérables dans son édification, à une société du savoir par l'économie du savoir, en vue de créer un environnement du savoir sûr qui respecte la vie privée. Conscient que l'économie du savoir s'appuie sur l'information et a pour objectif d'édifier une société de l'information, le Royaume de Bahreïn, dans le cadre de ses efforts soutenus en ce sens, ne se contente pas de mettre en place un réseau d'information mais s'attèle aussi en parallèle à sensibiliser les personnes à la société de l'information et à leur faire prendre davantage conscience de l'information de façon à ce qu'elles aient confiance dans les services électroniques proposés par l'administration en ligne et par d'autres. Ce projet d'administration en ligne est peut-être un des principaux indicateurs de la solidité du climat de l'information dans le Royaume. Cela est également indiqué dans un rapport sur l'administration en ligne établi par l'ONU en 2010 selon lequel le Royaume de Bahreïn occupe la première place dans le monde arabe, la troisième dans la région d'Asie et la treizième au niveau mondial, sur 192 États, concernant la société de l'information. Il a également été classé pour la troisième fois consécutive parmi les cinq premiers pays au monde en matière d'accès au numérique.

Il convient également de signaler que l'Union internationale des télécommunications a décerné le prix 2015 des technologies de l'information et des communications pour le développement durable à S. A. R. Khalifa Bin Salman Al Khalifa, Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, en reconnaissance

des efforts faits par le Gouvernement bahreïnien dans le domaine des technologies de la communication. Le Royaume de Bahreïn a également obtenu la deuxième place pour le prix de l'ONU récompensant l'adoption d'une démarche globale pour tous les secteurs publics à l'ère de l'information, et la première place du prix des Nations Unies pour les services publics en 2012 dans la catégorie de l'administration moderne du savoir au sein du Gouvernement pour le projet national « Zajil » pour la correspondance électronique.

Enfin, le Royaume de Bahreïn poursuivra sans relâche ses efforts soutenus pour développer ces cadres importants dans ce domaine.

M. Wadet (Norvège) (*parle en anglais*) : Le cyberspace a changé le monde. Il a changé la façon dont nous travaillons, communiquons, menons nos activités et vivons. Durant les 10 années écoulées depuis le dernier Sommet mondial sur la société de l'information, le développement du cyberspace nous a offert des possibilités qui étaient inimaginables lorsque nous avons adopté d'un commun accord l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. C'est un vecteur important du développement durable qui jouera un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Internet est aujourd'hui l'infrastructure la plus importante au monde, qui prend toujours plus d'importance et relie chaque jour un nombre toujours plus grand de personnes. Il représenterait chaque année 4 000 milliards de dollars dans les 20 premières économies au monde. D'ici à 2020, 60 % environ de la population mondiale pourrait avoir accès à Internet, et à la multitude d'opportunités et de possibilités qui y sont associées. Le cyberspace est aujourd'hui indispensable aux échanges commerciaux à l'échelle mondiale, à l'économie mondiale et à la sécurité mondiale.

Cependant, 10 ans après la phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui a eu lieu à Tunis, le fossé numérique que le Sommet mondial entendait combler persiste. Faire en sorte qu'Internet soit accessible à tous et abordable est une priorité mondiale. Des milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet et ne peuvent donc pas profiter des formidables avantages économiques et sociaux qu'il offre. Pour chaque personne ayant une connexion à large bande et à haut débit, cinq n'en ont pas. Quatre milliards de personnes n'ont pas accès à Internet. Deux milliards n'utilisent pas de téléphone mobile. Il faut mener à terme, sans tarder, la tâche prioritaire visant

à connecter chaque personne à Internet, non seulement pour des raisons économiques, mais également afin de promouvoir des valeurs universelles et un sentiment d'appartenance.

L'accès à Internet est essentiel pour le développement, mais il n'est pas suffisant. Nous ne devons pas oublier que, si nous voulons que les technologies numériques assurent un développement plus inclusif, efficace et novateur, cela dépendra en grande partie des choix stratégiques, lesquels pourraient également aboutir à des inégalités accrues, à un recul du développement, à un contrôle plus important et à de nouveaux monopoles. Par conséquent, un climat des affaires dynamique où les entreprises peuvent se faire concurrence et innover, des compétences et des capacités qui permettent aux personnes d'exploiter les possibilités offertes par le cyberspace, et des institutions compétentes et responsables sont des éléments qu'il faut promouvoir parallèlement à la connexion à Internet.

La Norvège a appuyé dès le départ le processus du Sommet mondial sur la société de l'information et continue de le faire. Nous adhérons à l'approche globale du programme du Sommet mondial. Je voudrais m'arrêter sur trois principes énoncés dans ce programme qui intéressent particulièrement la Norvège. Ils sont tous liés, et nous sommes heureux de constater qu'ils sont pris en compte dans la version actuelle du projet de document final (A/70/L.33).

Premièrement, les droits de l'homme universels s'appliquent en ligne et hors ligne. Chacun, partout, doit pouvoir donner son avis, rechercher et obtenir des informations et des idées sans immixtion. Internet s'avère un outil très efficace pour promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques. La Norvège appuie depuis longtemps les personnes voulant établir des contacts, et elle continuera de le faire également dans le cyberspace.

Deuxièmement, il faut promouvoir et favoriser une culture mondiale de la cybersécurité. Un cyberspace sûr et solide est nécessaire pour tirer parti des avantages d'Internet en faveur du développement. Une cybersécurité renforcée profitera à tous, aux pays développés comme aux pays en développement. À cet égard, un échange d'informations et une coopération étroite entre toutes les parties prenantes sont déterminants. Nous devons constamment axer nos efforts sur le renforcement des capacités afin de faire face aux cyberincidents et de lutter contre la cybercriminalité à l'échelle mondiale. Nous devons

également être conscients du chevauchement entre la politique de sécurité et la politique de développement dans le cyberespace. Si on ne peut se fier aux réseaux numériques, le développement et l'innovation s'en trouveront entravés.

Troisièmement, s'agissant de la poursuite d'une gouvernance multipartite d'Internet, Internet est une énorme réussite. Veillons à ne rien faire qui puisse mettre en péril ses effets positifs sur le développement et l'innovation. Le fait qu'Internet prend rapidement une importance accrue dans l'économie et la sécurité des pays risque d'amener des États à essayer de soumettre la gouvernance d'Internet à un contrôle plus strict. Ce serait une erreur qui risque de mettre à mal le dispositif subtil sur lequel s'appuie Internet et qui s'avère si efficace.

La cyberpolitique internationale, et peut-être surtout la gouvernance d'Internet, nous offrent de nouveaux cadres permettant de débattre et de prendre des décisions, des cadres que ne maîtrisent peut-être pas encore un grand nombre d'entre nous, qui sommes habitués à régler les questions internationales dans le cadre de structures multilatérales rigoureuses, où seuls les États sont présents. En matière de gouvernance d'Internet, les États sont des parties prenantes importantes, mais ils ne sont qu'une partie prenante parmi de nombreuses autres. Nous ne devons pas oublier que toutes les parties prenantes jouent un rôle tout aussi important pour la préservation et le développement constants d'un Internet libre, ouvert à tous, sûr, solide et fiable, dont nous dépendons tous.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à exprimer mon appréciation et mes remerciements au Président pour la tenue de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et pour l'adoption de son document final (A/70/L.33).

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous remercions également les cofacilitateurs, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie, qui ont dirigé les négociations avec sagesse et patience pour nous permettre d'adopter un document de consensus.

En dépit de difficultés et d'obstacles divers, mon pays a accompli des progrès considérables dans le domaine des technologies de l'information et des

communications (TIC). Le Soudan a été un des premiers pays au monde à utiliser des téléphones portables. Nous avons actuellement 28 millions d'utilisateurs de téléphones portables. Sur nos 35 millions d'habitants, 13 millions utilisent Internet. Nous avons trois grandes entreprises qui travaillent dans le domaine des télécommunications et des technologies connexes, et deux entreprises dans le domaine de la téléphonie fixe. Nous tenons à souligner qu'une entreprise soudanaise, Sudatel, a ouvert trois branches dans des pays africains amis, à savoir le Sénégal, la Mauritanie et Djibouti. Les sociétés de télécommunications soudanaises se préparent à passer de l'accès à Internet 3G à 4G à partir du 1^{er} janvier 2016. Nous tenons à souligner le rôle directeur capital que joue le secteur privé dans ce domaine.

Les TIC sont un facteur indispensable à la réalisation de notre développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et le Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement soulignent l'importance que revêtent le transfert de technologies et la promotion et la diffusion de la science et des connaissances pour éliminer la pauvreté et la faim et réaliser les objectifs de développement durable. Nous souhaitons mettre l'accent sur quelques points liés aux sujets abordés dans le projet de document final (A/70/L.33), qui sera adopté au cours de cette réunion de haut niveau.

Premièrement, il importe de combler le fossé numérique entre le Nord et le Sud et de veiller à ce que les pays en développement aient accès aux TIC sur la base d'accords préférentiels afin de réaliser les objectifs de développement durable et de renforcer leurs capacités et leurs infrastructures.

Deuxièmement, tout en reconnaissant le rôle que jouent les organisations de la société civile et le secteur privé dans ce domaine, nous devons également reconnaître le rôle vital que jouent les gouvernements pour protéger la population et faire bénéficier le plus grand nombre de la technologie, notamment en adoptant des politiques publiques et en disséminant les TIC.

Troisièmement, une section sur les droits de l'homme a été ajoutée au projet de document final. Tout en convenant et soulignant qu'il est nécessaire et important de garantir la protection et la promotion des droits de l'homme, nous ne devons pas aborder cette question de manière sélective. Nous devons mettre l'accent sur les principes internationalement reconnus en matière de droits de l'homme, notamment le droit

au développement – dans le contexte de la Charte des Nations Unies, du droit international et de la Déclaration universelle des droits de l'homme – la non-ingérence dans les affaires intérieures de pays et la protection de la souveraineté nationale. Les droits de l'homme liés aux aspects socioéconomiques de nos vies sont ceux que nous devons prendre en compte et sont étroitement liés au Sommet mondial et à ses résultats.

Quatrièmement, nous devons promouvoir des partenariats entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé, en coordonnant leurs rôles complémentaires, pour veiller à ce que les TIC bénéficient à la société et permettent de réaliser les objectifs de développement durable tout en améliorant la qualité de l'éducation, au lieu de s'attacher à encourager et à promouvoir une culture de la violence ou l'emploi de la violence à des fins criminelles. Nous soulignons donc l'importance que revêt la coopération en matière de cybersécurité, et nous reconnaissons le rôle indispensable que jouent les gouvernements dans ce contexte.

Cinquièmement, en ce qui concerne le Forum sur la gouvernance d'Internet, nous devons veiller à ce que les gouvernements jouent un rôle à la mesure de leurs responsabilités, en particulier dans le domaine de la sécurité publique et des politiques de sécurité, sans négliger le rôle que jouent le secteur privé et les organisations de la société civile pour nous permettre de tirer le plus grand profit de ce partenariat.

Sixièmement, nous notons que le projet de document final met l'accent sur la nécessité de s'abstenir d'imposer des sanctions unilatérales et des mesures coercitives contraires aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international, car de telles mesures ont une incidence néfaste sur la capacité des pays à réaliser le développement économique et social et les objectifs de développement durable.

Septièmement, nous tenons à souligner qu'il importe de mettre en place une gouvernance universelle d'Internet en promouvant la coopération entre les gouvernements. Cette gouvernance doit être démocratique et transparente, et il importe d'édifier un partenariat constructif entre le secteur privé, la société civile et les organisations internationales concernées.

Huitièmement enfin, il convient de mentionner que les documents de Genève et de Tunis étaient et restent à la base des progrès réalisés dans le domaine

des TIC et en matière de promotion de la société de l'information au service du développement durable.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76).

Nous souhaitons en premier lieu féliciter les cofacilitateurs, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie, de la compétence avec laquelle ils ont dirigé leurs travaux et des efforts qu'ils ont déployés pour parvenir à un projet de document final détaillé et consensuel (A/70/L.33) sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMIS).

Le développement, les droits de l'homme et la sécurité sont trois éléments clefs de cet examen. Tout d'abord, s'agissant du développement, nous constatons que depuis l'adoption de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information il y a 10 ans, les technologies de l'information et des communications (TIC) ont évolué et se sont considérablement développées. Toutefois, si nous vivons aujourd'hui dans un monde interconnecté, ce n'est pas le cas de chaque personne. La fracture numérique trahit une disparité en termes de développement plutôt qu'un fossé technique.

Après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et la promesse faite de ne laisser personne de côté, l'examen en cours nous offre la possibilité de réaffirmer le droit fondamental de chaque personne d'avoir accès aux technologies de l'information et des communications. De fait, le rôle des TIC en tant que moyen de promotion des combats sociaux, économiques et politiques n'est plus à démontrer. Des zones rurales aux situations d'urgence humanitaire, les TIC sont des outils fiables qui permettent d'atteindre tout le monde et favorisent la pleine jouissance de tous les droits fondamentaux et la réalisation des objectifs de développement durable. Comblar le fossé numérique qui sépare les sexes reste également une priorité.

Concernant, deuxièmement, les droits de l'homme, l'un des défis que suscitent paradoxalement les TIC est la promotion et la défense de la liberté d'opinion et d'expression. Il est regrettable de voir qu'en de nombreux endroits du globe cette liberté est injustement étouffée, tandis que dans d'autres, elle est exploitée abusivement au profit de l'extrémisme

violent et de l'intolérance. Internet doit rester un centre névralgique d'échange et de dialogue interculturel. Il est donc important de préserver la diversité culturelle du monde en renforçant les capacités numériques pour tous.

S'agissant, troisièmement, de la sécurité, nous sommes convenus, lorsque l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (voir A/60/687) a été adopté il y a 10 ans, que « les droits dont les personnes jouissent hors ligne doivent également être protégés en ligne ». La cybersécurité implique donc non seulement une protection contre la cybercriminalité, les attaques, l'espionnage et le sabotage numériques, mais également une protection de la vie privée et des informations et communications personnelles. Les réglementations nationales à cet égard ne doivent pas, sous couvert de sécurité, empiéter sur les droits fondamentaux de la personne.

Au Liban, nous avons amorcé en 2010 le développement du haut débit en construisant un réseau à fibres optiques national – c'est-à-dire une dorsale à fibres optiques qui parcourt tout le pays. Les grands consommateurs, comme les universités, les hôpitaux, les incubateurs technologiques et les entreprises seront bientôt connectés à cette dorsale. À terme, tous les foyers seront connectés à la fibre optique jusqu'au domicile, et ce, d'ici à 2020. Entretemps, la coopération entre toutes les parties prenantes a été indispensable pour la gestion des noms de domaines du pays et l'option de sensibilisation à la version 6 du protocole Internet.

Enfin, puisque nous faisons le bilan des résultats obtenus depuis 2005, nous saluons l'engagement de toutes les parties prenantes et leur importante contribution au développement des TIC. Ce type de coopération doit rester la locomotive qui nous conduira à une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Portugal. Je voudrais pour commencer remercier les cofacilitateurs, M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, et M. Jānis Mažeiks, Représentant permanent de la Lettonie, ainsi que tous les membres, groupes d'États et représentants des diverses parties prenantes, des efforts et de la collaboration qui ont été les leurs tout au long de l'examen décennal du Sommet mondial sur la société de l'information. Nous avons abouti à un projet de document final (A/70/L.33)

équilibré qui donne un fondement à nos travaux pour les 10 prochaines années.

Les technologies de l'information et des communications (TIC) ont eu de très importantes répercussions sur les économies, les sociétés et les individus dans le monde entier. Les TIC sont l'épine dorsale d'Internet, une plateforme de valeur universelle offrant des possibilités illimitées d'accès au savoir, de stimulation de la créativité et d'encouragement de l'innovation. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), adopté en septembre 2015, prend expressément acte du rôle majeur que jouent l'éducation, la science, les technologies et l'innovation dans la réalisation des aspirations universelles, ainsi que de l'importance qu'il y a à ne faire aucun laissé pour compte et à protéger la planète contre la dégradation environnementale. Les TIC et Internet devront jouer un rôle crucial dans cette entreprise.

Nous sommes confrontés à de nouveaux défis en matière de TIC et les tendances qui se profilent – l'Internet des objets, l'informatique en nuage, les mégadonnées, la communication de machine à machine, les technologies mobiles, les réseaux sociaux et la communication humain-machine – seront lourdes de répercussions pour la société, l'industrie, les organisations et les entreprises, ainsi que les comportements humains. En conséquence, il est capital de faire en sorte qu'Internet reste un réseau unique, ouvert, centré sur l'humain, multilingue, sûr, fiable, robuste et non fragmenté qui était le développement socioculturel et le développement durable. Ce n'est pas un hasard si le *World Wide Web* a été mis au point dans l'un des laboratoires internationaux de recherche les plus importants – l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire – sous la forme d'un instrument ouvert auquel tous les chercheurs du monde entier avaient librement accès.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Concernant les questions de connectivité et d'accès, nous restons confrontés, en dépit des progrès et des améliorations sensibles apportés aux services Internet de base ces dernières années, à des fractures numériques entre pays, à différents niveaux, quel que soit leur niveau de développement, entre populations rurales et urbaines, et entre les générations. Des efforts supplémentaires doivent être consentis de concert pour que les avantages de la société de l'information puissent bénéficier à tous, en améliorant la qualité de vie des

catégories vulnérables et en accélérant le renforcement des capacités. Seule une démarche multipartite permettra d'atteindre cet objectif.

Au Portugal, il est largement admis que l'élaboration de politiques publiques sur la société de l'information doit passer par cette large participation multipartite et par la discussion. C'est pourquoi nous nous félicitons de la prolongation, pour 10 années supplémentaires, du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI). De fait, la coopération multipartite a eu des conséquences positives qui ont contribué à l'élaboration de meilleures pratiques, au transfert de connaissances, au renforcement des capacités et à une compréhension internationale commune entre les diverses parties prenantes et en leur sein, et entre pays développés et en développement et au sein de chacune de ces catégories. Cela permettra de mieux mettre en œuvre les textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, concernant, notamment, la liberté d'expression, l'intensification de la coopération, la sûreté, la sécurité, et les différentes juridictions et, à terme, d'instaurer la confiance nécessaire pour développer l'économie et la société numériques au niveau mondial tout en respectant pleinement, j'y insiste, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Quant au FGI, il est indéniable qu'il a influé sur les politiques publiques des 10 dernières années, et nous prenons acte du rôle d'exception qu'il a joué en tant que plateforme multipartite dans les discussions ayant trait aux questions de gouvernance d'Internet. L'une des principales avancées permises par le FGI s'appuie sur l'environnement de travail ouvert qui se fait jour chaque année, en le rendant portable, applicable et adapté à la poursuite des travaux de tout groupe de parties prenantes, notamment pour les processus politiques et décisionnels. Ce dialogue sans restrictions doit être étendu, en encourageant l'engagement des parties prenantes et une participation plus large. À cette fin, nous nous félicitons de l'émergence et de la diffusion dans le monde entier d'initiatives régionales et nationales liées au FGI.

Nous devons continuer sans relâche à alimenter la dynamique évolutive qui nous a menés jusqu'au stade actuel. Que nous soyons citoyens, gouvernements, entreprises, organisations non gouvernementales, techniciens ou chercheurs, nous sommes fiers de participer à cet extraordinaire périple humain et scientifique au cours duquel la société s'appropriera peu à peu Internet. Le Portugal est fier d'avoir été le premier

pays, aux XV^e et XVI^e siècles, à avoir relié entre elles l'Europe, l'Asie, l'Afrique et les Amériques, dont il a gardé la culture en partage. Nous sommes donc prêts et disposés à nous lancer pleinement dans cette aventure.

M. Jawhara (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier les facilitateurs des négociations sur le projet de document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (A/70/L.33).

Mon pays s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76).

Le projet de document final nous rappelle que malheureusement, la fracture numérique entre pays développés et pays en développement continue de se creuser, malgré les efforts de la communauté internationale et l'adoption de dizaines de résolutions appelant au renforcement de la coopération internationale et à la mise en œuvre des engagements pris afin de combler cette fracture le plus rapidement possible. Face à cette réalité, nous sommes de plus en plus conscients du fait que si nous voulons réduire ce fossé et permettre aux pays en développement de tirer parti des technologies de l'information et des communication (TIC) pour les mettre au service de leurs efforts de développement, les pays développés doivent assumer leur responsabilité historique et jouer un rôle de chef de file en ce qui concerne l'octroi des financements nécessaires, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Nous insistons également sur l'importance que revêt le mécanisme de transfert de technologies aux pays en développement et sur la nécessité de renforcer son rôle.

Ma délégation se félicite que le projet de document évoque la nécessité d'aider les États et les peuples qui font face à des circonstances exceptionnelles, tels les peuples qui souffrent sous le joug de l'occupation étrangère, y compris le nôtre dans le Golan syrien occupé et le peuple palestinien. Ma délégation appuie également fermement l'appel lancé aux États pour qu'ils s'engagent à coopérer dans la lutte contre l'utilisation de ces technologies par des terroristes ou des criminels pour commettre des crimes contre des innocents aux quatre coins du monde. Mon pays, la Syrie, qui est touché par le fléau du terrorisme transfrontalier est au premier rang des pays ayant cruellement besoin de ce type de coopération et de coordination internationales.

Les terroristes en Syrie sont malheureusement capables d'utiliser les TIC pour promouvoir leurs opérations, engager de nouvelles recrues et des mercenaires aux quatre coins du globe, et perpétrer les crimes les plus atroces contre les Syriens. Ils utilisent les TIC pour financer leurs activités, acheter des armes, transférer des fonds pour le compte de la piraterie et commercialiser leurs produits volés. Dans ce contexte, nous soulignons la responsabilité qui incombe aux pays développés et à leurs entreprises, qui contrôlent la plupart des réseaux et des installations numériques du monde, de lutter contre l'utilisation abusive ou malveillante des TIC par les terroristes. À cet égard, nous condamnons vigoureusement les entreprises européennes qui fournissent des services numériques aux terroristes en Syrie, comme l'a révélé le magazine allemand *Der Spiegel* : d'après ce dernier, des sociétés européennes auraient fourni, par le biais d'intermédiaires turcs, des moyens et services techniques permettant de mettre en place des systèmes Internet par satellite dans les zones de Syrie et d'Iraq occupées par les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant. De tels agissements violent l'essence même des résolutions de l'Organisation et, en particulier, la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement syrien, en coopération avec ses partenaires locaux de l'ONU et internationaux, déploie des efforts considérables pour garantir la continuité et la qualité des services fournis aux Syriens, notamment ceux relatifs aux TIC, afin que les citoyens et les institutions puissent continuer à se connecter aux réseaux et aux satellites Internet, malgré le fait que les installations et les réseaux sont systématiquement pris pour cible par les groupes terroristes armés. De même que tous les autres secteurs vitaux de la Syrie, le secteur des TIC, ses installations et ses réseaux sont également étranglés par toute une série de mesures économiques coercitives et unilatérales qui sont imposées par certains pays. Je pense notamment aux contrôles mis en place sur certains sites Web et aux restrictions imposées aux services numériques et à la diffusion de certains groupes de presse syriens via satellite. Ces restrictions isolent par ailleurs des secteurs vitaux de la Syrie, tels que l'aviation civile, des réseaux mondiaux.

Le plus regrettable à cet égard est que, tandis que la Syrie est soumise à toutes ces sanctions, le cyberspace demeure ouvert et sans restrictions de sorte que les organes de presse et sites Web de notre région peuvent profiter en toute liberté de cette technologie de pointe – les mêmes sites Web qui concourent à la diffusion

du poison qu'est l'incitation à la violence sectaire entre Syriens et d'autres peuples de la région, promeuvent la haine et l'extrémisme, recrutent des terroristes dans toutes les régions du monde et endoctrinent les enfants et les jeunes. Nous ne pouvons dès lors qu'assister à la propagation du fléau de l'extrémisme et du terrorisme dans le monde entier.

Pour terminer, ma délégation souligne que nous devons déployer des efforts cohérents pour appuyer les TIC au service du développement, tout en respectant nos obligations internationales conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Nous insistons sur la nécessité d'appliquer pleinement le projet de document final, sans aucune politisation ni discrimination. Les États Membres doivent notamment mettre fin aux mesures coercitives unilatérales qui entravent le développement international, en particulier dans les pays en développement.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76) et par le représentant de l'Équateur au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/70/PV.77). Nous reconnaissons et saluons le travail remarquable et acharné des facilitateurs du processus d'examen, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la Lettonie, ainsi que de leurs équipes respectives.

Cette année restera dans les mémoires comme l'année où des accords d'une importance cruciale auront été conclus, à savoir le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), l'accord de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (A/70/L.33). L'année n'aurait pas pu être meilleure. Nous avons redéfini notre conception du développement et de l'avenir que nous voulons bâtir pour nous-mêmes et les générations à venir. Le défi consiste maintenant à mettre en œuvre ces accords.

S'agissant de la société de l'information, nous pensons que le projet de document final, qui sera adopté à l'occasion de cette réunion de haut niveau, est le résultat d'un équilibre adéquat qui met en exergue les complexités de la société de l'information actuelle et les avancées les plus importantes pour la communauté internationale dans le domaine des TIC et de la gouvernance d'Internet, conformément au principe fondamental du Sommet mondial sur la société de l'information, à savoir la mise en place d'une société de l'information fondée sur le développement social, culturel, économique et technique.

Nous tenons à souligner qu'il importe de reconnaître une fois de plus le rôle joué par les diverses parties prenantes dans ce processus. Le modèle de gouvernance d'Internet doit se fonder sur une démarche multipartite, indépendamment de notre pouvoir politique, économique ou financier, et viser trois objectifs principaux : premièrement, favoriser un Internet libre et ouvert; deuxièmement, encourager un modèle qui garantisse le respect de la vie privée et la sécurité; et, troisièmement, appuyer les principes universellement reconnus dans le domaine des droits de l'homme.

L'équilibre des pouvoirs dans ce modèle de gouvernance est essentiel pour qu'Internet reste un espace de création et d'innovation permanentes. La réalisation du développement durable dans nos sociétés dépendra dans une grande mesure du renforcement de cette capacité d'innover et de transformer, qui doit se refléter tout particulièrement dans nos modes de consommation et de production ainsi que dans nos structures de pouvoir, lesquelles doivent être plus horizontales et plus dynamiques et permettre la participation de toutes les parties prenantes.

Le Costa Rica estime que l'engagement mondial à bâtir une société de l'information ouverte à tous, centrée sur la population et axée sur le développement, qui promeut et garantit les droits de l'homme en ligne et hors ligne, est un engagement très important. C'est pourquoi nous appuyons fermement l'inclusion dans le projet de document final d'un chapitre sur les droits de l'homme dans la société de l'information. C'est une manière pour nous de garantir le respect des libertés fondamentales, du droit à la liberté d'opinion, d'expression, d'assemblée et d'association, l'indépendance de la presse et la protection des journalistes, des blogueurs et des défenseurs des droits de l'homme. Ce sont là des principes auxquels nous sommes attachés et que nous promouvons durant

notre présidence, cette année, de la Coalition pour la liberté en ligne.

Nous estimons qu'il importe de créer des synergies entre ce processus, le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il est essentiel que les droits de l'homme soient dûment reflétés dans les grandes orientations que nous définissons. Une telle coordination promouvra la mise en œuvre de ces accords et contribuera à l'édification de sociétés plus pacifiques et plus ouvertes, qui tirent pleinement parti du pouvoir transformateur des technologies de l'information et des communications (TIC).

Les technologies de l'information et des communications et le processus de numérisation restent primordiaux pour la croissance économique dans le monde et au Costa Rica. Pour ce qui nous concerne, ce secteur représente environ 3 % du produit intérieur brut, et offre un énorme potentiel de croissance. Ces cinq dernières années, notre pays a progressé de 23 places dans l'indice d'accès au numérique et a été qualifié de pays le plus dynamique par l'Union internationale des télécommunications au cours de cette période. Le nombre de foyers connectés à Internet a doublé, passant de 24 à 55 %. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a doublé lui aussi, pour atteindre 150 %, tandis que le nombre d'abonnements aux services de connexion fixe à large bande a été multiplié par 10. Ces résultats qui ont été obtenus grâce aux efforts fournis par les intervenants du secteur public avec le concours des acteurs privés, ont permis à notre pays de devenir une référence dans la région, ce qui nous encourage à continuer de promouvoir des politiques publiques allant dans ce sens.

Notre pays a présenté son plan national de développement des télécommunications, intitulé « Une société connectée 2015-2021 », qui repose sur trois piliers fondamentaux : l'accès au numérique, un cybergouvernement transparent et l'économie numérique. Notre objectif est de combler les fossés qui existent en matière d'infrastructure, d'égalité des sexes et d'accès aux TIC, une caractéristique de beaucoup de pays à revenu intermédiaire, qui sont confrontés à des défis spécifiques nécessitant l'aide de la communauté internationale. Nous aspirons essentiellement à trois choses : accroître l'utilisation d'Internet et son appropriation par la population en vue de rejoindre

la moyenne des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques en termes de pourcentage d'utilisateurs d'Internet; faire en sorte que 100 % des foyers aient accès à la télévision numérique d'ici à 2017; et améliorer la qualité de la connexion à la bande large, afin que 80 % de la population ait accès au haut débit à une vitesse conforme à la moyenne des pays de l'OCDE.

Le pilier « Accès au numérique » fait partie intégrante de la stratégie numérique du Costa Rica, qui vise à régler les problèmes rencontrés par les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées et les autochtones, en matière d'accès aux services des télécommunications. Elle entend aussi favoriser le développement des compétences, du savoir et de l'expertise aux fins d'une utilisation productive et constructive des TIC. Ces efforts viennent compléter le programme « Foyers connectés », qui va permettre à près de 10 % des foyers du pays de recevoir une subvention pour l'accès aux services Internet et pour s'équiper d'un appareil d'ici à 2018. Nous mettons aussi en œuvre un autre programme destiné spécifiquement aux femmes qui ont un commerce ou une entreprise et sont soutien de famille, en vue de leur permettre de surmonter les obstacles en matière d'accès. Nous nous sommes fixés comme objectif de garantir l'accès universel aux services de télécommunications, y compris dans les régions isolées du pays où il n'est pas financièrement rentable pour les opérateurs de réseaux. Grâce au programme « Communautés connectées », nous fournirons un accès aux services de téléphonie fixe et à Internet aux communautés qui pâtissent d'un déficit de connectivité.

L'autonomisation des jeunes grâce à l'utilisation des TIC est sans nul doute une tâche urgente. C'est une question que nous avons portée à l'attention du Conseil de l'Union internationale des télécommunications, qui a adopté cette année une résolution sur l'autonomisation des jeunes grâce aux TIC. D'ailleurs, le Président costaricien, M. Luis Guillermo Solís, a été nommé cette année parrain des activités de l'Union internationale des télécommunications pour les jeunes et les TIC. C'est aussi pourquoi nous avons proposé, dans le cadre des réunions du Comité consultatif permanent de la Commission interaméricaine des télécommunications de l'Organisation des États américains, un projet de plan d'action régional pour autonomiser les jeunes grâce aux TIC, qui a été adopté il y a quelques semaines. Par cette proposition, nous avons confirmé notre engagement en faveur des jeunes.

Notre objectif principal est de transformer le Costa Rica en une société connectée, en nous appuyant sur une approche qui garantisse à tous un accès, une utilisation et une appropriation des TIC, de manière sûre, responsable et productive. C'est pourquoi, comme je l'ai dit, nous adoptons des politiques spécifiques en ce sens qui contribueront à l'action que nous menons pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

M. Nina (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

L'Albanie se félicite de l'adoption prochaine du document final de la réunion de haut niveau et voudrait remercier les cofacilitateurs des efforts déployés dans le cadre de ce processus (A/70/L.33).

De nos jours, un des plus importants défis qui se posent à nous consiste à trouver le moyen d'améliorer notre capacité de réaction face à la dynamique de la mondialisation, et l'une des clefs pour ce faire, c'est de bâtir une société de l'information forte, rapide, ouverte et libre. À l'instar d'autres pays de la planète, l'Albanie a embrassé la révolution numérique en créant de nouvelles possibilités pour les citoyens et les entreprises. Mon gouvernement s'est fermement engagé à appuyer et à promouvoir les initiatives numériques, en tant qu'outils puissants pour la modernisation, la gouvernance, la mise en place d'une société ouverte et le développement économique durable au service des citoyens. Nos efforts à cet égard visent à renforcer la coopération régionale et sont coordonnés avec le cadre juridique et institutionnel européen dans le contexte du processus d'intégration de l'Albanie à l'Union européenne.

À cet égard, le Plan d'action intersectoriel dans le domaine du numérique définit notre vision d'une nouvelle génération de la société de l'information dans le contexte européen. C'est pourquoi l'Albanie a adapté son cadre juridique relatif à la société de l'information pour être en phase avec les acquis communautaires de l'Union européenne, tout en continuant en permanence de nous adapter à l'évolution rapide du marché unique numérique. La centre de données que le Gouvernement a mis en place conformément aux normes internationales profite pleinement aux institutions locales et centrales. Le portail Internet de la fonction publique, quant à lui, offre de plus en plus de services en ligne. Le Gouvernement est en train d'investir dans l'éducation

numérique, tant en équipements qu'en programmes, et dans différents projets visant à encourager les initiatives innovantes chez les jeunes.

En Albanie, le secteur de la communication électronique à lui seul, qui est une composante des technologies de l'information et des communications (TIC), représente, selon les calculs, de 5 à 6 % du produit intérieur brut. Parmi les priorités à long terme de notre stratégie numérique 2015-2020, je voudrais mettre en exergue plusieurs points. Le premier concerne l'amélioration de l'infrastructure nationale des TIC, qui est le principal pilier du développement rapide de la société de l'information et d'une meilleure préparation aux échanges électroniques. Nous prévoyons que le haut débit sera porté à au moins 100 mégabits par seconde pour 50 % des ménages et à au moins 30 mégabits par seconde pour l'ensemble de la population. La proportion de la population qui utilise Internet devrait atteindre 90 % d'ici à la fin de 2020; la part des entreprises utilisant les TIC à des fins de commerce électronique devrait être d'environ 50 %; et enfin, toutes les écoles devraient avoir accès à Internet à haut débit.

Les efforts du Gouvernement se concentrent également sur le développement de la gouvernance électronique et la fourniture de services publics interactifs par Internet, à l'intention des citoyens et des entreprises. Les TIC et les processus de numérisation au niveau national favorisent la modernisation des processus économiques, grâce à l'amélioration des capacités de production basées sur les TIC, à l'économie du savoir, à la création de start-ups, au développement d'activités innovantes et intelligentes dans les villes et les collectivités, à l'augmentation de la production agricole et aux entreprises sociales. Pour ce qui est des processus sociaux, cela se fait par l'amélioration des services offerts aux populations, la production de biens en commun, la promotion et la facilitation des innovations sociales, la mise en commun et l'utilisation conjointe des ressources et des financements. Enfin, s'agissant des processus institutionnels et administratifs, cela se fait par le biais des services publics en ligne, l'identité numérique, la facilitation des échanges entre les institutions, la simplification des procédures institutionnelles et administratives, la fourniture d'une assistance auxiliaire en ligne et la participation des citoyens et des entreprises aux processus de prise de décisions, etc.

Notre vision pour les TIC est celle d'une société du savoir et de l'information grâce à la consolidation de

l'infrastructure numérique sur l'ensemble du territoire national, à l'amélioration de la qualité des services publics en ligne et à l'amélioration de la transparence en matière de gouvernance. À cette fin et pour terminer, je voudrais souligner que la technologie est l'avenir du développement économique mondial. Notre mission est de l'utiliser en tant qu'outil pour garantir la bonne gouvernance et donner des perspectives de développement à la prochaine génération.

M. Thornberry (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, au nom du Gouvernement péruvien, je voudrais féliciter les cofacilitateurs qui ont mené de main de maître les négociations intergouvernementales au cours des dernières semaines. Nous sommes convaincus que les efforts qu'ils ont déployés se reflètent dans le document final (A/70/L.33) dont nous sommes saisis à la présente réunion, et nous tenons à leur exprimer notre gratitude.

Tout en réaffirmant notre attachement sans faille à la Déclaration de principes de Genève, au Plan d'action de Genève et à ses grandes orientations, à l'Engagement de Tunis, à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information et aux conclusions du Réseau mondial, la Pérou voudrait attirer l'attention sur les deux principaux défis qui nous réunissent aujourd'hui : évaluer le processus du Sommet mondial sur la société de l'information et parvenir à un accord sur les moyens de renforcer les valeurs fondamentales, les cibles et les objectifs que nous proposerons au cours des prochaines années.

Nous sommes les témoins privilégiés d'une révolution technologique. L'accès à Internet et aux technologies connexes devrait permettre à toutes les personnes, d'où qu'elles viennent, d'améliorer leur qualité de vie sous tous ses aspects. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Le fossé numérique est bien réel et se creuse à une vitesse exponentielle. Ces inégalités mondiales sont injustes, et il ne s'agit pas d'un problème qui touche seulement les personnes défavorisées. Nous devons nous attaquer à la fracture numérique sous tous ses aspects, à savoir l'accessibilité, le renforcement des capacités et la formation. Une compréhension commune de la fracture numérique s'impose pour pouvoir relever l'énorme défi qu'elle représente. Dans ce contexte, les thématiques sur lesquelles nous avons mis l'accent touchent donc aussi à la coopération, à la gouvernance d'Internet, à la sécurité et au renforcement de la confiance, tout en reconnaissant les efforts

considérables que nous avons tous déjà consentis pour parvenir à ce stade.

Le Pérou estime que la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance d'Internet ne peuvent être garantis que par un cadre juridique fondé sur la Charte des Nations Unies, respectant le droit international et les pactes internationaux, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme. À cet égard, le Pérou est favorable à une gouvernance internationale d'Internet, dans le cadre d'une solution qui prévoit un niveau multilatéral et une structure constituée de diverses parties prenantes. Nous devons tous être prêts et disposés à concrétiser cette vision à l'avenir, dans le même esprit d'innovation et d'ouverture dont nous avons fait montre durant le processus du Sommet mondial sur la société de l'information. Le Pérou propose qu'un débat soit lancé entre toutes les parties prenantes intéressées dans le but précis de parvenir à un consensus mondial pour l'établissement du cadre juridique nécessaire pour une gouvernance d'Internet de portée mondiale et acceptée à l'échelle mondiale.

Enfin, nombreux sont les exemples de processus similaires auxquels nos pays ont participé par le passé. À chaque fois, la communauté internationale a pu enrichir le cadre juridique international grâce à un certain nombre d'accords importants qui servent de référence pour diverses questions. Nous devons faire de même en ce qui concerne la gouvernance d'Internet.

M. Larhmaid (Maroc) : La délégation marocaine s'associe à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/70/PV.76).

La délégation marocaine tient à remercier et à féliciter les deux cofacilitateurs, les Ambassadeurs des Émirats arabes unis et de la Lettonie, pour l'excellent travail qu'ils ont fait tout au long du processus de négociation pour parvenir à un consensus sur le document final (A/70/L.33) que nous adoptons aujourd'hui.

Le Maroc, qui a participé activement au Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Tunis, s'est engagé dans l'esprit des principes énoncés dans la Déclaration de Genève à renforcer ses capacités nationales en matière de systèmes d'information en tant qu'outil de développement socioéconomique. Cet engagement sera déterminant pour mon pays, dans sa poursuite des efforts consentis pour le renforcement de son système numérique permettant de réaliser les objectifs du Programme de développement durable à

l'horizon 2030 (résolution 70/1), tout en s'inspirant des opportunités qu'offre le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

La délégation marocaine considère que les défis de la gouvernance d'Internet au niveau international seront discutés et gérés dans un cadre multilatéral, d'une façon transparente et démocratique, avec la participation des parties prenantes et de la société civile, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité des États. Dans cette optique, ma délégation soutient la prorogation du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet afin de renforcer le dialogue multipartite sur les politiques publiques concernant les questions liées à la gouvernance d'Internet.

Conformément aux instructions de S. M. le Roi Mohammed VI, le Gouvernement marocain a adopté en 2009 le plan « Maroc numérique 2013 » pour intégrer le Maroc dans l'économie mondiale à travers une insertion simplifiée et largement diffusée des technologies de l'information à tous les niveaux de l'État, en intégrant les acteurs de la société ainsi que les entreprises. C'est ainsi que le Royaume du Maroc a fait des technologies de l'information et des communications un moyen de lutter contre les disparités sociales et régionales en veillant à assurer un équilibre entre les exigences du marché et les impératifs de l'intérêt général. Cette approche s'est inscrite dans le cadre d'un modèle sociétal marocain de citoyenneté plaçant le développement humain au centre de la révolution numérique.

Dans le cadre des avancées réalisées par le Maroc concernant la démocratisation et la généralisation de l'accès aux services de télécommunication, le parc Internet total a atteint fin 2014 10 millions d'abonnés, soit un taux de 30,5 %. À la même date, le parc de téléphonie mobile comptait 44 millions d'abonnés, soit un taux de pénétration de 133 %. En outre, le Maroc a fait du développement des activités d'*offshoring* (délocalisation) basées sur les technologies de l'information un des piliers de la stratégie de développement économique et a mis en place une stratégie volontariste pour rendre l'offre du Maroc plus attractive pour les clients étrangers, comme en témoigne le nombre important de multinationales installées au Maroc.

Devant les résultats positifs réalisés dans l'application du plan Maroc numérique 2013, qui a permis au Maroc d'occuper la place de leader régional, le Ministère de l'industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique a décidé de

préparer la stratégie numérique 2020, qui s'inscrit dans la poursuite des progrès réalisés concernant la société de l'information. L'élaboration de cette nouvelle stratégie s'appuiera sur une approche participative prenant en compte les réalisations et les enseignements tirés du plan Maroc numérique 2013. Ce projet s'est fixé quatre objectifs principaux à atteindre, à savoir le citoyen, l'entreprise, le climat des affaires et l'optimisation de l'administration. En termes de nouveautés, la priorité sera donnée à l'infrastructure des télécommunications et d'Internet. Il concerne en particulier la connexion du Maroc au haut débit réalisable. Il s'agira aussi de trouver une solution pour étendre les services Internet aux zones reculées. Parallèlement, l'Afrique se trouve au cœur de la nouvelle stratégie en renforçant le partenariat avec les pays africains dans le cadre de la coopération Sud-Sud. À cet égard, le Maroc organise, en coopération avec l'Organisation de la coopération islamique, du 17 au 19 décembre à Marrakech, le Forum médiatique du continent africain sur le thème : « Image d'un continent et les opportunités d'investissement en Afrique ».

Pour faire face à la montée de la cybercriminalité, le Maroc s'est engagé depuis 2011 à renforcer ses capacités nationales dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information. Depuis lors, une direction générale de la sécurité des systèmes d'information a été créée en tant qu'autorité nationale en la matière. C'est dans cet esprit que le Gouvernement marocain a adopté en 2012 une stratégie nationale de cybersécurité pour entamer les actions visant à mettre en place un dispositif marocain de sécurité des systèmes d'information des institutions et des infrastructures vitales. De même, une directive nationale de la sécurité des systèmes d'information a été adoptée en 2014 pour inclure d'autres mesures permettant d'élever et d'homogénéiser les niveaux de protection et de maturité de la sécurité de l'ensemble des systèmes d'information et d'administration et des organismes publics.

Pour conclure, ma délégation considère qu'en l'absence d'un instrument international traitant de cybercriminalité, il serait nécessaire de renforcer la coopération technique aux niveaux international et régional pour faire face à ce fléau. Cette coopération doit en outre accorder un intérêt particulier à l'assistance fournie aux pays en développement pour le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information.

M^{me} Byaje (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les facilitateurs, les Représentants permanents des Émirats arabes unis et de la République de Lettonie, du dynamisme louable avec lequel ils ont dirigé l'élaboration du projet de document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

Dans son Document final, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, organisée en juin 2012 à Rio de Janeiro, a constaté le rôle crucial que jouent les technologies de l'information et des communications (TIC) dans l'accélération de l'application des divers engagements en faveur du développement durable. Il ne fait aucun doute que les TIC continuent de transformer notre mode de vie, les échanges et les relations que nous avons les uns avec les autres ainsi que la façon dont nous menons nos affaires. Il est donc absolument impératif d'essayer de maîtriser les nouvelles technologies et de continuer de les développer si nous voulons en exploiter pleinement le potentiel. La question à l'examen tombe par conséquent à point nommé compte tenu de l'adoption récente des objectifs de développement durable, universels et porteurs de transformation, au vu, notamment, des progrès réalisés dans mon pays, le Rwanda, où l'industrie des technologies de l'information et des communications (TIC), y compris les communications mobiles, a fait des avancées remarquables.

Le Rwanda a énormément investi dans la pénétration d'Internet à haut débit car nous considérons qu'il aura de véritables retombées sur un développement économique et social durable. Seule une croissance importante à ces deux niveaux permettra d'assurer un avenir durable à tous, si nous voulons édifier une société sans exclusion. Le Rwanda est conscient de l'étroite corrélation existant entre les TIC et le développement durable en raison des difficultés qu'il connaît de par ses caractéristiques spécifiques de pays de la catégorie des pays les moins avancés et de pays sans littoral. Le seul moyen qu'il a de maintenir sa croissance passe par les TIC et la connectivité à haut débit pour assurer l'accès à des services universels fiables en vue de répondre aux besoins économiques et sociaux du pays et de profiter au mieux des possibilités que présente le fossé numérique en matière d'innovation, de création d'emplois, d'entrepreneuriat et d'échanges commerciaux.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont représenté un tremplin en permettant de sortir des millions de personnes de la pauvreté et en donnant aux pays en développement les moyens de prendre en main l'élaboration de leur propre programme de développement en fonction de leurs priorités et de leurs besoins spécifiques. Depuis, nous avons appris que les TIC sont plus qu'un moyen déterminant. Ils sont essentiels pour le bien-être des personnes car nous dépendons de plus en plus de l'accès à des informations correctes obtenues en temps voulu dans les services de santé et d'autres secteurs tels que l'éducation, l'agriculture, les affaires et les échanges commerciaux. Il faut donc absolument veiller à ce que les zones rurales disposent de toutes les infrastructures d'Internet à haut débit afin de promouvoir l'intégration numérique. Pour le développement de l'après-2015, nous souhaitons tous assurer une croissance économique durable qui profite à tous, dans le cadre d'un programme de développement tourné vers l'avenir qui accorde une place centrale aux technologies de l'information et des communications. Cela s'inscrit dans notre programme Vision 2020, par lequel nous cherchons à faire du Rwanda un pays à revenu intermédiaire où les TIC jouent un rôle central.

Afin de passer d'une économie principalement agricole à une économie fondée sur les connaissances, nous devons renforcer nos politiques en matière d'infrastructures et renforcer nos partenariats public-privé. Le Rwanda considère que les TIC sont un moyen essentiel de mettre en place les conditions propres à permettre des améliorations dans les domaines de la prestation de services, de l'éducation, des soins de santé et de l'agriculture ainsi qu'aux niveaux de la conduite des affaires publiques et du secteur privé. Par ailleurs, nous sommes fermement convaincus que les technologies de l'information et des communications peuvent permettre au Rwanda de franchir les étapes essentielles de l'industrialisation et d'investir dans des infrastructures et une production d'énergie de qualité afin de créer une base de ressources humaines novatrice et de positionner notre pays en tant que pôle régional en matière de TIC.

Pour réaliser nos objectifs, nous mettons l'accent sur cinq facteurs qui favoriseront l'accélération du développement des services et alimenteront la croissance tout en garantissant la transparence et la responsabilité. Premièrement, nous mettons l'accent sur le développement des compétences, l'objectif étant de développer des compétences de pointe et d'élargir les connaissances grâce aux TIC. Deuxièmement, nous

mettons l'accent sur le développement du secteur privé en vue de bâtir un secteur des TIC dynamique, compétitif et novateur et de renforcer l'efficacité du secteur privé grâce aux TIC. Troisièmement, nous mettons l'accent sur le développement communautaire en vue d'autonomiser et de transformer les communautés en améliorant l'accès à l'information et aux services. Quatrièmement, nous mettons l'accent sur l'informatisation du Gouvernement afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et la fourniture de services. Enfin, nous mettons l'accent sur la cybersécurité en vue de sécuriser le cyberspace et les ressources informatiques du Rwanda.

Pour promouvoir le développement des TIC, nous avons lancé le projet Smart Kigali, qui consiste à donner gratuitement accès à Internet dans les bus de ville, les bâtiments commerciaux et autres espaces publics. En matière de pénétration d'Internet, notre objectif est que le taux de couverture atteigne 95 % d'ici à 2017. Je tiens à souligner à ce stade quelques-uns des progrès que nous avons accomplis dans le domaine des TIC.

Nous avons réalisé des avancées considérables en matière de développement des TIC, notamment dans le développement d'infrastructures utilisant des fibres optiques afin de couvrir tout le pays. Le Rwanda fera partie du petit nombre de pays africains à avoir un territoire entièrement connecté lorsqu'il mettra en place le tout premier réseau 4G/LTE à haut débit dans la région. Cette nouvelle technologie garantit l'accès à l'Internet haut débit et a propulsé le Rwanda au premier rang en matière d'accès à Internet en Afrique. Nous prévoyons même de développer un réseau haut débit 5G/LTE dans la région pour accélérer encore le débit.

Pour ce qui est de la mise en valeur des ressources humaines, nous investissons actuellement dans la qualité de l'éducation et de la formation afin de combler les écarts de compétences, et nous sommes parvenus à attirer des établissements de renom tels que l'Université d'Harvard et l'Université de Carnegie-Mellon. Le programme « Un ordinateur par enfant » (One Laptop per Child) a permis de mettre des ordinateurs à la disposition de centaines d'enfants dans les écoles rwandaises. En outre, nous avons un pôle spécialisé dans les TIC, le kLab, qui est un espace ouvert permettant aux entrepreneurs dans le domaine des technologies de l'information de collaborer et d'innover tout en développant leurs capacités afin de pouvoir se mêler à la concurrence mondiale.

L'accès gratuit au Wifi dans les espaces publics est un avantage pour les personnes qui n'ont pas les moyens de payer un abonnement mensuel. Plus important encore,

la technologie présente un avantage pour les femmes dans les zones rurales, qui peuvent utiliser quotidiennement des moyens de paiement virtuel, ce qui fait du Rwanda un acteur de premier plan dans ce domaine. Nous avons adopté tous ces changements pour offrir à nos citoyens la meilleure éducation, les meilleurs soins de santé et les meilleures conditions de vie possible, en mettant un accent particulier sur les femmes et les filles afin qu'elles ne soient pas laissées pour compte. Par souci de transparence et d'ouverture, sur la base de l'objectif 16, qui a déjà été réalisé, étant donné que le Rwanda a servi de pays pilote au Programme des Nations Unies pour le développement, nous donnons une voix à nos citoyens en les encourageant à noter la fourniture de services et leurs dirigeants pour les responsabiliser, et la plupart des services proposés par le Gouvernement sont accessibles en ligne.

Enfin, il faut des dirigeants éclairés et une gouvernance solide pour garantir une croissance durable et le bien-être de la population d'un pays. À cet égard, le Rwanda est dans les temps pour réaliser les objectifs fixés dans son programme Vision 2020 visant à transformer le pays en une plateforme mondiale de commerce, d'investissement et d'innovation pour accélérer le développement de l'économie en s'appuyant principalement sur les TIC. Pour combler le fossé numérique, nous avons décidé de renforcer la connectivité à Internet afin d'améliorer notre situation économique, qui est liée au fait que nous sommes un pays sans littoral, de lutter contre le chômage des jeunes et des femmes et d'encourager l'entrepreneuriat.

En conclusion, le Rwanda tient à assurer l'Assemblée générale qu'il est déterminé à se conformer à la vision du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) pour bâtir une société axée sur la population, sans exclusive et orientée vers le développement au sein de laquelle toutes les personnes peuvent créer, accéder à l'information et aux connaissances et les utiliser afin de réaliser pleinement leur potentiel.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre, je voudrais consulter les membres pour savoir s'ils acceptent de donner la parole, durant la présente réunion de haut niveau, aux représentants de l'Union internationale des télécommunications, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et du Programme des Nations Unies pour le développement, qui sont les principaux organismes chargés de faciliter la mise en œuvre du

Plan d'action de Genève, conformément à l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, ainsi qu'au représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui fournit des services de secrétariat à la Commission de la science et de la technologie au service du développement, l'organe chargé par le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/46 de fournir une assistance au Conseil en tant que centre de coordination du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information à l'échelle du système.

Les représentants en question sont M. Malcolm Johnson, Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications; M. Getachew Engida, Directeur général adjoint et Sous-Directeur général pour la communication et l'information à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; M. Patrick Keuleers, Directeur et chef de groupe professionnel pour la gouvernance et la consolidation de la paix au Programme des Nations Unies pour le développement; et M. Torbjörn Fredriksson, Directeur chargé du Service de la science, de la technologie et des TIC de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale décide, sans créer de précédent, d'inviter les représentants susmentionnés d'organismes des Nations Unies à prendre la parole durant la présente réunion de haut niveau.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne la parole au Vice-Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications.

M. Johnson (Union internationale des télécommunications) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de donner lecture de la présente déclaration au nom de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), d'autant plus que nous célébrons cette année le cent-cinquantième anniversaire de l'UIT.

Je félicite les facilitateurs, les États Membres et toutes les parties prenantes qui ont contribué à la réussite de cet examen qui a permis d'élaborer un excellent projet de document final (A/70/L.33), lequel

sera à la base de la mise en œuvre des lignes d'action du SMSI dans les années à venir.

Depuis 1998, année où les membres de l'UIT ont pour la première fois proposé d'organiser un sommet mondial sur la société de l'information, des progrès incroyables ont été accomplis dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC). Néanmoins, comme nous le savons tous, il reste encore beaucoup à faire. Dans le monde en développement, près des deux tiers de la population n'ont toujours pas accès à Internet, et dans les pays désignés par l'ONU pays les moins avancés, seule une personne sur 10 est connectée à Internet. Avec bien plus de la moitié de la population mondiale qui n'est toujours pas connectée à Internet, il est beaucoup trop tôt pour parler d'une société de l'information à l'échelle mondiale. La mission de l'UIT consiste à connecter le monde, et nous poursuivrons nos efforts pour que les citoyens du monde entier puissent tirer parti de la société de l'information – dans les pays développés et en développement, dans les zones rurales et urbaines – indépendamment de leur sexe et d'éventuels handicaps.

L'année 2015 a été une année importante et couronnée de succès, avec notamment l'adoption de l'accord sur le financement du développement en juillet, des objectifs de développement durable en septembre et de l'accord de Paris à la vingt-et-unième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pas plus tard que la semaine dernière, et maintenant la conclusion de l'examen d'ensemble du SMSI. Les TIC seront indispensables pour mettre en œuvre tous ces accords complexes.

L'UIT, qui a pour membres 700 entités de secteur privé, plus d'une centaine d'universités et d'organisations de la société civile, en plus des 193 États Membres de l'ONU, est idéalement positionnée pour contribuer activement à tous ces efforts. Le Forum annuel du SMSI, organisé par l'UIT, avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, et en collaboration avec de nombreux autres organismes des Nations Unies, est désormais une plate-forme mondiale multi-parties prenantes pour la coordination et la mise en œuvre des textes issus du SMSI, le partage d'informations, la création de connaissances et l'échange

des meilleures pratiques, et je veux remercier toutes les parties prenantes du SMSI de leur attachement et de leur dévouement au Forum du SMSI.

Le Forum continuera d'évoluer en renforçant les synergies entre les grandes orientations arrêtées lors du Sommet et les objectifs de développement durable, en prenant en considération les conclusions de l'examen d'ensemble. Au Forum du SMSI cette année, l'UIT a coordonné la matrice qui regroupe les grandes orientations du SMSI et les objectifs de développement durable – un outil mis au point avec plusieurs organismes des Nations Unies pour déterminer comment les TIC, par le truchement des grandes orientations du SMSI, pourraient contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Nous espérons que cette matrice sera un guide simple à utiliser pour les parties prenantes qui s'efforcent de définir l'avenir du processus des objectifs de développement durable et de celui du SMSI pour l'après-2015, et qu'elle servira de base aux travaux futurs au sein du Forum du SMSI.

J'appelle l'Assemblée à appuyer le Forum du SMSI et me réjouis à la perspective d'accueillir à l'UIT les participants au prochain Forum, qui se tiendra du 2 au 6 mai 2016. J'encourage également les participants à contribuer à la définition des thèmes, du programme, de l'ordre du jour et du format du Forum en prenant part au processus de consultation ouvert que nous avons mis en place, dans l'objectif d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du Forum. Ce processus de consultation rassemble les gouvernements, la société civile, le milieu universitaire et les entreprises.

L'une des premières priorités du Forum du SMSI est le partage des meilleures pratiques. Dans ce contexte, nous venons, cette semaine, d'annoncer plus de 150 nominations initiales pour l'édition 2016 des Prix SMSI, qui seront décernés durant le Forum en 2016. Les nominés sont des projets qui appuient la mise en œuvre des grandes orientations arrêtées par le SMSI et, par là-même, la mise en œuvre des objectifs de développement durable. J'encourage tous les participants à prendre part à ce concours qui est ouvert à toutes les parties prenantes du SMSI.

La vision définie lors du SMSI est donc plus pertinente que jamais et l'UIT reste pleinement attachée à renforcer et à mettre en œuvre les textes issus du SMSI. L'année 2015 a été une année historique, très chargée et, en définitive, couronnée de succès. Je souhaite aux participants de bonnes fêtes de fin d'année,

ainsi qu'une année 2016 pleine de santé, de prospérité et de réussite.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément à la décision prise précédemment, je donne maintenant la parole à M. Getachew Engida, Directeur général adjoint et Sous-Directeur général pour la communication et l'information de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

M. Engida (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est prête à mettre en oeuvre le projet de document final (A/70/L.33) de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'UNESCO a apporté une contribution substantielle à ce processus d'examen qui intervient 10 ans après le Sommet mondial sur la société de l'information, et je voudrais tout d'abord remercier et féliciter les deux facilitateurs de leurs efforts couronnés de succès. Les thèmes chers à l'UNESCO figurent en bonne place dans le projet de document final. Nous sommes très reconnaissants aux nombreux États Membres et partenaires qui appuient vigoureusement les travaux de l'UNESCO.

Avec l'UNESCO, c'est la notion d'universalité d'Internet qui s'invite, car c'est elle qui guide nos travaux, lesquels sont axés sur la promotion d'un Internet qui incarne les droits de l'homme et est ouvert, accessible à tous sans exception et dont la participation multi-parties prenantes est le moteur. Partant, l'UNESCO va continuer d'apporter et d'approfondir sa contribution constructive à la mise en oeuvre du SMSI. L'UNESCO est un acteur de premier plan dans le suivi non technique du Sommet mondial. Nous facilitons la mise en oeuvre de six des 18 grandes orientations arrêtées lors du SMSI.

Quelle est la pertinence des questions dites non techniques? Quels sont les deux enseignements clefs que nous devons tirer de l'examen du SMSI? Selon moi, le premier est que, si l'infrastructure, les appareils et la connectivité sont certes importants, ils n'ont que très peu de valeur si les filles, les femmes, les garçons et les hommes ne savent pas comment les utiliser, ne disposent pas des connaissances nécessaires pour créer des contenus dans les langues locales ou pour profiter de la diversité culturelle dans l'espace Internet, ne jouissent pas de leur droit à la liberté d'expression, à la vie privée ou à accéder à l'information et au savoir, et si des politiques en ce sens ne sont pas plus largement appuyées. Ce n'est que lorsque ces dimensions non techniques importantes seront prises en compte que la technologie tiendra toutes ses promesses. L'UNESCO est déterminée à atteindre précisément cet objectif.

Quant au second enseignement, à mon avis, c'est qu'il faut passer de la société de l'information à des sociétés du savoir plus inclusives. Aujourd'hui, nous devons transformer l'information en savoir, faire en sorte qu'il soit possible d'en tirer une utilisation concrète, la rendre pertinente et adaptée au développement durable. En cette ère où les limites de notre exploitation de la planète sont manifestes, nous devons investir dans les ressources les plus renouvelables qui soient, c'est-à-dire la liberté, l'ingéniosité, la créativité et la connaissance humaines. Il faut que le SMSI de l'après-2015 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) tirent le meilleur parti de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et de l'information. En conséquence, parmi les choses qu'ils retiendront de la présente réunion historique, je suggère que les participants n'oublient pas que l'UNESCO est là pour les aider à avancer vers ces sociétés du savoir inclusives et pacifiques dont notre planète a si urgemment besoin.

La séance est levée à 13 h 10.